

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 810

15 avril 2009

SOMMAIRE

7 Immo S.à r.l.	38872	Life Assets Trust S.A.	38872
ABB, Luxembourg Branch	38875	Lux Capital Ventures S.à r.l.	38842
AB Chauffage S.à r.l.	38876	Luxembourg Boating International S.à r.l.	38858
Advicelogic S.à r.l.	38841	Lux Financial Solutions S.à r.l.	38842
Alliance-Immobilière S.C.I.	38878	Magna International Investments S.A. ...	38851
Bali Investments	38877	Metal & Mineral Trade S.à r.l.	38856
BBA Luxembourg Investments S.à r.l. ...	38838	Norinvest S.A.	38871
Brasero Participations S.A.	38854	Norinvest S.A.	38849
Celimage SA	38842	Obrona Holding	38850
Cencan S.A.	38880	Obrona Holding	38850
CEREP Investment Linden S.à r.l.	38855	Opportunity Three	38834
Chauffatec S.A.	38844	Own Records a.s.b.l.	38873
CM Participations S.A.	38870	Paleo 2001 S.A.	38855
Colombe S.A.	38873	PG Daisy S.A.	38863
Couth S.A.	38876	Pietra S.A.	38860
Cresco Capital German Small Prop 4 S.à r.l.	38875	Reva S.à r.l.	38875
Duisburg Realty Investments I S.A.	38850	Rock Ridge RE 6	38854
European Media Robot Investments S.A.	38877	Rynda En Primeur S.A.	38854
Exor S.A.	38857	Safrica S.A.	38856
Family Trust Management Europe S.A. ...	38871	Sella Sicav Lux	38876
Fiduciaire Patrick Tritten S.à r.l.	38872	Seregnon Holding S.A.	38855
Finsalux S.A.	38856	SGAM Alternative Equity Strategies Diver- sified Fund	38869
Geosan Group Sàrl	38841	Société Oenologique d'Investissement Vi- nicole S.A.	38834
Gottleuba S.à r.l.	38870	Tech-Int Systems S.A.	38856
Houses Property S.A.	38870	Thyone S.A.	38851
H.R.O.	38835	Valichka S.A., SPF	38835
IFIL Investissements S.A.	38857	Vending Investment I S.à r.l.	38836
Immo-Service-Gérance S.A.	38880	Vending Investment I S.à r.l.	38871
Imperial Life Finance S.à r.l.	38868	Victoria Quarter (Lux) 2	38855
Island Sun Holdings S.A.	38878	Vodafone Roaming Services S.à r.l.	38880
Jude International S.à r.l.	38857	Waagner-Biro Luxembourg Stage Systems	38875
Kendrick BB Holdings S.à r.l.	38845	Waïstuff S.à r.l.	38857
Kendrick BB Holdings S.à r.l.	38871		
Kimberly-Clark Luxembourg Finance S.à r.l.	38863		

Opportunity Three, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 139.683.

—
Extrait des résolutions de l'associé unique de la société du 4 mars 2009

En date du 4 mars 2009, l'Associé Unique de la Société a pris les résolutions suivantes:

de nommer

- Monsieur José Carlos Baptista MAIA, né le 26 août 1954 à Lobito, Angola, ayant comme adresse 19, Rua Vitor Cordon, P-1200-482 Lisbonne, Portugal, en tant que nouveau gérant de la Société avec effet au 27 février 2009 et à durée indéterminée.

Depuis cette date, le conseil de gérance de la Société est désormais composé des personnes suivantes:

- Monsieur Paulo DOS SANTOS CARDEIRA GOMES

- Monsieur Vittorio CALVI DI BERGOLO

- Monsieur José Carlos Baptista MAIA

Pour mention aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations au Luxembourg.

Luxembourg, le 19 mars 2009.

Opportunity Three

Signature

Référence de publication: 2009042158/250/24.

Enregistré à Luxembourg, le 26 mars 2009, réf. LSO-DC07547. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090048300) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mars 2009.

Société Oenologique d'Investissement Vinicole S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 71.534.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue en date du 23 janvier 2007:

La société Europe Fiduciaire (Luxembourg) S.A. démissionne de son poste de commissaire aux comptes.

La société FIDU-CONCEPT SARL, ayant son siège social à L-2132 Luxembourg, 36, avenue Marie-Thérèse, est nommée nouveau commissaire aux comptes, pour une période de six ans. Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2012.

Les mandats des administrateurs à savoir,

Monsieur Alain LORANG, né le 31.03.1959 à Luxembourg, demeurant professionnellement à L-1411 Luxembourg, 2, rue des Dahlias,

Madame Marie-Béatrice WINGERTER DE SANTEUL, née le 17.12.1969 à Laxou (France), demeurant professionnellement à L-1411 Luxembourg, 2, rue des Dahlias, La société des Iles Vierges Britanniques WINE INVESTMENT LTD, ayant son siège social à P.O. BOX 3161, Road Town, Tortola, British Virgin Islands,

sont reconduits pour une période de six ans. Leur mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2012.

Pour extrait sincère et conforme

Signature

Référence de publication: 2009042182/1268/24.

Enregistré à Luxembourg, le 10 mars 2009, réf. LSO-DC02521. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090048174) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mars 2009.

H.R.O., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 61.630.

—
EXTRAIT

L'Assemblée générale du 11 mars 2009 a pris note du non-renouvellement de sa candidature aux fonctions d'administrateur de Monsieur Henri GRISIUS et a décidé de nommer en remplacement:

- Monsieur Laurent HEILIGER, Administrateur, licencié en sciences commerciales et financières, 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, Luxembourg.

Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2009.

L'Assemblée générale du 11 mars 2009 a renouvelé les mandats des administrateurs.

- Madame Michelle DELFOSSE, Administrateur-président, ingénieur civil, 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, Luxembourg;

- Madame Nathalie GAUTIER, Administrateur, employée privée, 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, Luxembourg.

Leurs mandats prendront fin lors de l'Assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2009.

L'assemblée générale du 11 mars 2009 a renouvelé le mandat du Commissaire aux comptes.

- AUDIT.LU, réviseur d'entreprises, 42, rue des Cerises, L-6113 Junglinster, R.C.S. Luxembourg B 113.620.

Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2009.

Luxembourg, le 11 mars 2009.

Pour H.R.O.

Société anonyme holding

Signature

Référence de publication: 2009042197/833/27.

Enregistré à Luxembourg, le 20 mars 2009, réf. LSO-DC06051. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090047892) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mars 2009.

Valichka S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 138.728.

—
EXTRAIT

L'Assemblée générale du 25 mars 2009 a renouvelé les mandats des administrateurs.

- Madame Nathalie GAUTIER, Administrateur, employée privée, 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, Luxembourg;

- Monsieur Laurent HEILIGER, Administrateur, licencié en sciences commerciales et financières, 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, Luxembourg;

- Madame Michelle DELFOSSE, Administrateur-Président, ingénieur civil, 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, Luxembourg.

Leurs mandats prendront fin lors de l'Assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2009.

L'assemblée générale du 25 mars 2009 a renouvelé le mandat du Commissaire aux comptes.

- AUDIT.LU, réviseur d'entreprises, 42, rue des Cerises, L-6113 Junglinster, R.C.S. Luxembourg B 113.620.

Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2009.

Luxembourg, le 25 mars 2009.

Pour VALICHKA - SPF

Société de Gestion de Patrimoine Familial

Signature

Référence de publication: 2009042200/833/24.

Enregistré à Luxembourg, le 30 mars 2009, réf. LSO-DC08364. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090047908) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mars 2009.

Vending Investment I S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 105.925,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 117.432.

In the year two thousand and eight, on the twenty-ninth of December.

Before US Maître Martine SCHAEFFER, notary residing at Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Is held an Extraordinary General Meeting of the partners of "Vending Investment I S. à r.l.", a "société à responsabilité limitée", having its registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, incorporated by deed enacted by Maître Joseph ELVINGER, notary residing at Luxembourg, on May 17th, 2006, inscribed at Luxembourg Trade Register section B number 117.432, published in "Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations" number 1634, page 78423, on August 29th, 2006, and whose article of incorporation have been modified for the last time by deed enacted by the same notary, on December 8th, 2008, not yet published in "Memorial C".

The meeting is presided by Mrs Corinne PETIT, employee, with professional address at L-1750 Luxembourg, 74, avenue Victor Hugo.

The chairman appoints as secretary Mrs Isabel DIAS, employee, with same professional address, and the meeting elects as scrutineer Mrs Sylvie DUPONT, employee, with same professional address.

The chairman requests the notary to act that:

I. The partners present or represented and the numbers of shares held by them are shown on an attendance list. That list and the proxy, signed by the appearing persons and the notary, shall remain annexed to be registered with the minutes.

II. As it appears from the attendance list, all the 1,317 (one thousand three hundred seventeen) shares, representing the whole capital of the Company, are represented at this Extraordinary General Meeting so that the partners exercising the powers devolved to the meeting can validly decide on all items of the agenda of which the partners have been beforehand informed.

III.-The agenda of the meeting is the following:

Agenda

1.- Increase of the issued share capital by an amount of EUR 73,000 (seventy-three thousand euro) so as to raise it from its present amount of EUR 32,925 (thirty-two thousand nine hundred twenty-five euro) to EUR 105,925 (one hundred five thousand nine hundred twenty-five euro) by the issue of 2,920 (two thousand nine hundred twenty) new shares with a par value of EUR 25 (twenty-five euro) each, by contribution in cash.

2.- Amendment of article eight of the Articles of Incorporation in order to reflect such action.

After the foregoing was approved by the meeting, the shareholder decides what follows:

First resolution

It is decided to increase the corporate capital by the amount of EUR 73,000 (seventy-three thousand euro) so as to raise it from its present amount of EUR 32,925 (thirty-two thousand nine hundred twenty-five euro) to EUR 105,925 (one hundred five thousand nine hundred twenty-five euro) by the issue of 2,920 (two thousand nine hundred twenty) new shares having a par value of EUR 25 (twenty-five euro) each.

Second resolution

It is decided to admit the actual partners of the company to the subscription of the 2,920 (two thousand nine hundred twenty) new shares.

Intervention - Subscription - Payment

Thereupon the actual partners of the company, represented by Mrs Corinne PETIT, prenamed, by virtue of the two proxies given in Jersey on December 23rd, 2008,

declared to subscribe to the 2,920 (two thousand nine hundred twenty) new shares as follow

- 1,424 (one thousand four hundred twenty-four) shares by Nmas1 Private Equity International Limited, acting in its capacity of general partner of Nmas1 Private Equity Fund US n°1 Limited Partnership,

- 1,496 (one thousand four hundred ninety-six) shares by Nmas1 Private Equity International Limited acting in its capacity of general partner of Nmas1 Private Equity Fund n°2 Limited Partnership,

and to have them fully paid up by payment in cash, so that from now on the company has at its free and entire disposal the amount of EUR 73,000 (seventy-three thousand euro), as was certified to the undersigned notary.

Which proxies after signature "ne varietur" by the proxy holder and the undersigned notary shall remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Third resolution

As a consequence of the foregoing resolutions, it is decided to amend Article eight of the Articles of Association to read as follows:

" **Art. 8.** The Company's capital is set at EUR 105,925 (one hundred five thousand nine hundred twenty-five euro) represented by 4,237 (four thousand two hundred thirty-seven) shares of EUR 25 (twenty-five euro) each."

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the company as a result of the present deed, are estimated at approximately EUR 1,600 (one thousand six hundred euro).

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing persons and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg. On the day named at the beginning of this document. The document having been read to the persons appearing, they signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française

L'an deux mille huit, le vingt-neuf décembre.

Par-devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Se réunit une assemblée générale extraordinaire de l'associé unique de la société à responsabilité limitée "Vending Investment I S.à r.l.", ayant son siège social à 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B numéro 117.432, constituée suivant acte reçu par Maître Joseph ELVINGER, le 17 mai 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1634, page 78423, du 29 août 2006, et dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par le même notaire, le 8 décembre 2008, non encore publié au Mémorial C.

L'assemblée est présidée par Madame Corinne PETIT, employée privée, avec adresse professionnelle au 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Madame Isabel DIAS, employée privée, avec même adresse professionnelle, et l'assemblée choisit comme scrutateur Madame Sylvie DUPONT, employée privée, avec même adresse professionnelle.

Le président prie le notaire d'acter que:

I.- Les associés présents ou représentés et le nombre de parts qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste et les procurations, une fois signées par le comparant et le notaire instrumentant, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.

II. Ainsi qu'il résulte de ladite liste de présence, toutes les 1,317 (mille trois cents dix-sept) parts sociales, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire de sorte que les associés, exerçant les pouvoirs dévolus à l'assemblée peuvent décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les associés ont préalablement été informés.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1.- Augmentation du capital social à concurrence d'un montant de EUR 73.000 (soixante-treize mille euros) pour le porter de son montant actuel de EUR 32.925 (trente-deux mille neuf cent vingt-cinq euros) à EUR 105.925 (cent cinq mille neuf cent vingt-cinq euro) par l'émission de 2,920 (deux mille neuf cents vingt) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de EUR 25 (vingt-cinq euros) chacune, par apport en numéraire.

2.- Modification afférente de l'article huit des statuts.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, les associés décident ce qui suit:

Première résolution

Il est décidé d'augmenter le capital social à concurrence de EUR 73.000 (soixante-treize mille euro) pour le porter de son montant actuel de EUR 32.925 (trente-deux mille neuf cent vingt-cinq euro) à EUR 105.925 (cent cinq mille neuf cent vingt-cinq euro) par l'émission de 2.920 (deux mille neuf cent vingt) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de EUR 25 (vingt-cinq euro) chacune, par apport en numéraire.

Deuxième résolution

Il est décidé d'admettre les associés actuels, à la souscription des 2.920 (deux mille neuf cent vingt) parts sociales nouvelles:

Intervention - Souscription - Libération

Ensuite les associés actuels, prénommés, représentée par Madame Corinne PETIT, prénommée, en vertu de deux procurations, délivrées à Jersey le 23 décembre 2008,

ont déclaré souscrire aux 2.920 (deux mille neuf cent vingt) parts sociales nouvelles comme suit.

- 1.424 (mille quatre cent vingt-quatre) parts sociales par Nmas1 Private Equity International Limited, agissant en sa qualité de gérant (general partner) de Nmas1 Private Equity Fund US n°1 Limited Partnership,

- 1.496 (mille quatre cent nonante-seize) parts sociales par Nmas1 Private Equity International Limited agissant en sa qualité de gérant (general partner) de Nmas1 Private Equity Fund n°2 Limited Partnership,

et les libérer intégralement en numéraire, de sorte que la société a dès maintenant à sa libre et entière disposition la somme de EUR 73.000 (soixante-treize mille euros) ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Lesquelles procurations, après avoir été signées "ne varietur" par le mandataire et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Troisième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec les résolutions qui précèdent, il est décidé de modifier l'article huit des statuts pour lui donner la teneur suivante:

" **Art. 8.** Le capital social est fixé à EUR 105.925 (cent cinq mille neuf cent vingt-cinq euros) divisé en 4.237 (quatre mille deux cent trente-sept) parts sociales de EUR 25 (vingt-cinq euros) chacune."

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de EUR 1.600 (mille six cents euros).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise constate que sur demande des comparants le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: C. Petit, I. Dias, S. Dupont et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 5 janvier 2009. LAC/2009/271. Reçu trois cent soixante-cinq euros. EUR 0,50% = 365,-.

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 mars 2009.

Martine SCHAEFFER.

Référence de publication: 2009042607/5770/141.

(090048731) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} avril 2009.

BBA Luxembourg Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 34.118.200,00.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 6, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 84.440.

In the year two thousand and nine, on the twenty-seventh day of March.

Before Maître Blanche MOUTRIER, notary residing at Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

Is held an extraordinary general meeting of the sole shareholder of "BBA Luxembourg Investments S.à r.l." (the "Company"), a Luxembourg "société à responsabilité limitée", having its registered office at 6, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 84.440, incorporated by a deed of Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, enacted on 17 October 2001, published in the Memorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, number 380 of 8 March 2002, amended for the last time pursuant to a notarial deed of Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, enacted on 15 January 2009 and published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 387 of 20 February 2009.

The meeting is presided by Mr. Karim Zedira, lawyer, with professional address at 398, route d'Esch, L-1471 Luxembourg.

The chairman appoints as secretary Mr. Thomas Walster, lawyer, with professional address at 398, route d'Esch, L-1471 Luxembourg, and the meeting elects as scrutineer Mr. Marc Albasser, lawyer, with professional address at 398, route d'Esch, L-1471 Luxembourg.

The chairman requests the notary to act that:

I.- The sole shareholder present or represented and the number of shares held by it are shown on an attendance list. That list and proxy, signed by the appearing persons and the notary, shall remain here annexed to be registered with the minutes.

II.- As it appears from the attendance list, all the 46,000 (forty-six thousand) shares without nominal value, representing the whole share capital of the Company, are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda, of which the sole shareholder expressly states that it has been duly informed beforehand.

III.- The agenda of the meeting is the following:

Agenda

1. Waiving of notice right;
2. Approval of (i) the termination by anticipation on 30 March 2009 of the current financial year of the Company having started on 27 August 2008, (ii) the amendment of the opening and closing dates of each of the subsequent financial years of the Company respectively to 31 March and 30 March and (iii) the subsequent amendment of the date of drawing-up the accounts;
3. Subsequent amendment of articles 23 and 24 of the articles of association of the Company; and
4. Miscellaneous.

After the foregoing was approved by the sole shareholder, the following resolutions have been taken:

First resolution

It is resolved that the sole shareholder waives its right to the prior notice of the current meeting; the sole shareholder acknowledges being sufficiently informed on the agenda and considers being validly convened and therefore agrees to deliberate and vote upon all the items of the agenda. It is resolved further that all the documentation produced to the meeting has been put at the disposal of the sole shareholder within a sufficient period of time in order to allow it to examine carefully each document.

Second resolution

It is resolved (i) to terminate by anticipation as at 30 March 2009 the current financial year of the Company, having started on 27 August 2008, (ii) to amend the opening and closing dates of each of the subsequent financial years to be respectively 31 March and 30 March of each year and (iii) to amend subsequently the respective dates of drawing-up of the accounts of the Company to 30 March of each year.

Third resolution

As a consequence of resolution 2 above it is resolved to amend articles 23 and 24 of the Company's articles of association (the "Articles") as follows:

- Article 23 of the Articles is amended as follows:

" **Art. 23. Financial year.** The financial year begins on 31 March and ends on 30 March. The financial year started on 27 August 2008 ends on 30 March 2009."

- The first paragraph of article 24 of the Articles is amended as follows (the following paragraphs remaining unchanged):

" **Art. 24. Balance-sheet.** Each year, on 30 March, the accounts are closed, the management draws up an inventory of assets and liabilities, the balance-sheet and the profit and loss account, in accordance with the law."

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its capital increase, have been estimated at about 1,100.- Euros.

There being no further business, the meeting was thereupon adjourned.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that, on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing persons and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille neuf, le vingt-sept mars.

Par-devant Maître Blanche MOUTRIER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg, sous-signée.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire de l'associé unique de "BBA Luxembourg Investments S.à r.l." (la "Société"), une société à responsabilité limitée luxembourgeoise, ayant son siège social au 6, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 84.440, constituée par acte notarié de Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, du 17 octobre 2001, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 380 en date du 8 mars 2002, modifié pour la dernière fois par acte notarié de Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 15 janvier 2009 et publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 387 en date du 20 février 2009.

L'assemblée est présidée par Maître Karim Zedira, avocat, demeurant professionnellement au 398, route d'Esch L-1471 Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Maître Thomas Walster, avocat à la Cour, demeurant professionnellement au 398, route d'Esch L-1471 Luxembourg et l'assemblée choisit comme scrutateur Maître Marc Albasser, avocat, demeurant professionnellement au 398, route d'Esch L-1471 Luxembourg.

Le président prie le notaire d'acter que:

I.- L'associé unique présent ou représenté et le nombre de parts sociales qu'il détient est renseigné sur une liste de présence. Ladite liste et la procuration, une fois signées par les comparants et le notaire instrumentant, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.

II.- Il ressort de la liste de présence que les 46.000 (quarante-six mille) parts sociales, sans valeur nominale, représentant l'intégralité du capital social de la Société, sont représentées, de sorte que l'assemblée peut valablement se prononcer sur tous les points portés à l'ordre du jour dont l'associé unique déclare expressément avoir été informé.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour

1. Renonciation au droit de convocation;

2. Approbation de (i) la clôture par anticipation à la date du 30 mars 2009 de l'exercice social en cours de la Société ayant débuté le 27 août 2008, (ii) la modification des dates d'ouverture et de clôture des exercices sociaux consécutifs de la Société respectivement au 31 mars et 30 mars et (iii) la modification subséquente de la date de réalisation des comptes;

3. Modification subséquente des articles 23 et 24 des statuts de la Société; et

4. Divers.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'associé unique, les résolutions suivantes ont été prises:

Première résolution

Il est décidé que l'associé unique renonce à son droit de recevoir la convocation préalable afférente à cette assemblée générale; l'associé unique reconnaît avoir été suffisamment informé de l'ordre du jour et considère avoir été valablement convoqué à la présente assemblée générale extraordinaire et accepte de délibérer et de voter sur tous les points portés à l'ordre du jour. Il est décidé en outre que toute la documentation produite lors de cette assemblée a été mise à la disposition de l'associé unique dans un délai suffisant pour lui permettre d'examiner avec attention chaque document.

Deuxième résolution

Il est décidé de (i) clôturer exceptionnellement par anticipation au 30 mars 2009 l'exercice social en cours de la Société ayant débuté le 27 août 2008, (ii) modifier les dates d'ouverture et de clôture de chaque exercice social consécutif respectivement au 31 mars et 30 mars de chaque année et (iii) de modifier en conséquence la date de réalisation des comptes au 30 mars de chaque année.

Troisième résolution

En conséquence de la deuxième résolution mentionnée ci-dessus, il est décidé de modifier les articles 23 et 24 des statuts de la Société (les "Statuts") comme suit:

- L'article 23 des statuts est modifié comme suit:

" **Art. 23 - Année sociale.** L'exercice social commence le 31 mars et se termine le 30 mars. L'exercice social ayant commencé le 27 août 2008 se termine le 30 mars 2009."

- Le premier paragraphe de l'article 24 des Statuts est modifié comme suit (les paragraphes suivants restant inchangés):

" **Art. 24 - Bilan.** Chaque année, le 30 mars, les comptes sont arrêtés et la gérance dresse un inventaire des biens et des dettes et établit les comptes annuels conformément à la loi."

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte, s'élève à environ 1.100,- euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée, passé à Luxembourg, même date qu'en tête des présentes.

Après lecture faite du présent acte original aux comparants, ces derniers ont signé avec le notaire le présent acte.

Le notaire soussigné qui maîtrise la langue anglaise, constate que, sur demande des comparants, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Signé: K. Zedira, T. Walster, M. Albasser, Moutrier Blanche.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 30 mars 2009. Relation: EAC/2009/3618: Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): Nathalie Boiça.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Esch-sur-Alzette, le 31 mars 2009.

Blanche MOUTRIER.

Référence de publication: 2009042634/272/138.

(090048730) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} avril 2009.

Geosan Group Sàrl, Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 136.305.

Le bilan au 30 septembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 mars 2009.

Luxembourg Corporation Company SA

Signatures

Référence de publication: 2009042620/710/14.

Enregistré à Luxembourg, le 19 mars 2009, réf. LSO-DC05559. - Reçu 28,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090048521) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} avril 2009.

Advicelogic S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3542 Dudelange, 203, rue du Parc.

R.C.S. Luxembourg B 136.744.

L'an deux mille neuf, le vingt-trois mars.

Par-devant Nous Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

ONT COMPARU:

1) Monsieur Mohamed AHDACH, employé, demeurant à B-6720 Habay, 31, rue Chantraine, (Belgique).

2) Monsieur Philippe POLYDORE, employé, demeurant à F-57220 Varize, 8, Impasse Clément-Kieffer, (France).

Tous les deux sont ici représentés par Monsieur Jean-Philippe MERSY, employé privé, demeurant professionnellement à L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie, en vertu de deux procurations sous seing privé lui délivrées, lesquelles procurations, après avoir été signées "ne varietur" par le mandataire et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte afin d'être enregistrées avec lui.

Lesquels comparants, représentés comme dit ci-avant, ont requis le notaire instrumentant d'acter qu'ils sont les seuls associés actuels de la société à responsabilité limitée "ADVICELAGIC S.à r.l.", (ci-après la "Société"), établie et ayant son siège social à L-2210 Luxembourg, 54, boulevard Napoléon 1^{er}, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 136744, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 5 février 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 805 du 2 avril 2008,

et qu'ils se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et ont pris à l'unanimité, par leur mandataire, sur ordre du jour conforme, la résolution suivante:

Résolution

L'assemblée décide de transférer le siège social de Luxembourg à L-3542 Dudelange, 203, rue du Parc, et de modifier en conséquence le premier alinéa de l'article 4 des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

" **Art. 4. (1^{er} alinéa).** Le siège social est établi dans la commune de Dudelange."

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, est évalué approximativement à la somme de sept cents euros et les associés, s'y engagent personnellement.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparants, ès qualités qu'il agit, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: MERSY, J. SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 26 mars 2009. Relation GRE/2009/1202. Reçu soixante-quinze euros 75 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 30 mars 2009.

Jean SECKLER.

Référence de publication: 2009042628/231/40.

(090048840) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} avril 2009.

Lux Capital Ventures S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 131.433.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 mars 2009.

Patricia Schon / Philippe Palmans

Gérante / Gérant

Référence de publication: 2009042615/9168/15.

Enregistré à Luxembourg, le 3 mars 2009, réf. LSO-DC00851. - Reçu 36,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090048517) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} avril 2009.

Lux Financial Solutions S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 131.414.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 mars 2009.

Patricia Schon / Philippe Palmans

Gérante / Gérant

Référence de publication: 2009042618/9168/15.

Enregistré à Luxembourg, le 3 mars 2009, réf. LSO-DC00850. - Reçu 36,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090048519) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} avril 2009.

Celimage SA, Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 84.677.

L'an deux mille neuf, le vingt-six mars.

Par-devant Maître Blanche MOUTRIER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme dénommée "CELIMAGE S.A., avec siège social à L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl, inscrite au Registre de Commerce près le Tribunal d'Arrondissement à Luxembourg sous le numéro B 84.677, constituée sous la dénomination "BRANDY & ASSOCIATES S.A." par acte reçu par Maître Edmond SCHROEDER, alors notaire de résidence à Mersch, en date du 14 novembre 2001, publié au Mémorial C numéro 442 du 20 mars 2002.

Les statuts de la société ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois suivant acte reçu par Maître Joseph ELVINGER, préqualifié, en date du 30 juin 2005, publié au Mémorial C numéro 1462 du 28 décembre 2005.

La séance est ouverte à 11.00 heures, sous la présidence de Mademoiselle Sarah URIOT, employée privée, demeurant professionnellement à L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.

La Présidente désigne comme secrétaire Mademoiselle Tina JADIN, employée privée, demeurant professionnellement à L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.

L'assemblée appelle aux fonctions de scrutateur Monsieur Anouar BELLI, employé privé demeurant professionnellement à L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.

La Présidente expose ensuite:

- Que sur le vu de l'entièreté des titres au porteur toutes les CENT (100) actions, d'une valeur nominale de MILLE EUROS (EUR 1.000,-), représentant l'intégralité du capital social de CENT MILLE EUROS (EUR 100.000,-) sont dûment représentées à la présente assemblée, qui en conséquence est régulièrement constituée et peut ainsi délibérer et décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, ci-après reproduit, sans convocations préalables, tous les membres de l'assemblée ayant consenti à se réunir sans autres formalités, après avoir eu connaissance de l'ordre du jour.

- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

- 1.- Ajout d'un alinéa à l'objet social et modification subséquente de l'article 2 des statuts.
- 2.- Démission d'un administrateur et nomination en son remplacement.
- 3.- Changement d'adresse des 2 autres administrateurs en fonction.
- 4.- Divers

Après en avoir délibéré, l'assemblée adopte, à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide d'ajouter un alinéa à l'objet social de la société et de modifier en conséquence l'article deux des statuts pour lui donner la teneur suivante:

" **Art. 2.** La société a pour objet l'édition et la diffusion internationale de textes, sons et images au moyen des nouvelles technologies électroniques.

La société a également pour objet la production et tous services audiovisuels et multimédia, le développement, l'implantation et la maintenance des technologies de l'information, la communication, le conseil, l'assistance technique au développement économique international.

Par ailleurs, la société pourra mettre en valeur et céder sous licence, des droits d'utilisation du patrimoine culturel.

La société peut participer à la création et au développement de n'importe quelle entreprise financière, industrielle ou commerciale, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, et leur prêter tous concours, que ce soit par des prêts, des garanties ou de toute autre manière.

La société peut prêter et emprunter sous toutes les formes, avec ou sans intérêts, et procéder à l'émission d'obligations.

La société peut réaliser toutes réalisations mobilières, financières ou industrielles, commerciales, liées directement ou indirectement à son objet et avoir un établissement commercial ouvert au public. Elle pourra également faire toutes opérations immobilières, telles que l'achat, la vente, l'exploitation et la gestion d'immeubles.

Elle peut réaliser son objet directement ou indirectement, en son nom propre ou pour le compte de tiers, seule ou en association, en effectuant toutes opérations de nature à favoriser ledit objet ou celui des sociétés dans lesquelles elle détient des intérêts.

D'une façon générale, la société peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet".

Deuxième résolution

L'assemblée décide d'accepter la démission de Monsieur Frédéric BONNEVAY en tant qu'administrateur de la société et lui accorde bonne et valable quittance et décharge pour toutes les opérations effectuées jusqu'à ce jour.

L'assemblée décide de nommer en son remplacement Monsieur Francis CROCHOT, Senior projet Management, né à Toul (France) le 17 août 1971, demeurant à F-57240 Knutange, 21, rue du Docteur Gauthier, jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en 2013.

Troisième résolution

L'assemblée prend acte du changement d'adresse des 2 autres administrateurs en fonction et qui sera dorénavant la suivante:

- Madame Dominique PERRAT, demeurant à L-2146 Luxembourg, Gray d'Albion - 63, rue de Merl.
- Monsieur Gérard BONNEVAY, demeurant à L-2146 Luxembourg, Gray d'Albion - 63, rue de Merl.
Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, la Présidente lève la séance.

Frais

Tous les frais et honoraires, quels qu'ils soient, dus en vertu des présentes sont à la charge de la société.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire instrumentaire par noms, prénoms, états et demeures, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent procès-verbal.

Signé: S. Uriot, T. Jadin, A. Belli, Moutrier Blanche.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 30 mars 2009. Relation: EAC/2009/3602: Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): Nathalie Boiça.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Esch-sur-Alzette, le 31 mars 2009.

Blanche MOUTRIER.

Référence de publication: 2009042637/272/78.

(090048589) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} avril 2009.

Chauffatec S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4877 Lamadelaine, 1A, rue de la Maragole.

R.C.S. Luxembourg B 64.373.

L'an deux mille neuf, le vingt mars.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "CHAUFFATEC S.A.", ayant son siège social à L-2561 Luxembourg, 31, rue de Strasbourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 64.373, constituée originairement sous la dénomination sociale "C.I.C Capital Investment Corporation Investoren A.G" suivant acte reçu par Maître Christine DOERNER, notaire de résidence à Bettembourg, en date du 22 avril 1998, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 548 du 28 juillet 1998,

dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par ledit notaire Christine DOERNER en date du 27 mai 1998, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 586 du 12 août August 1998,

et dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçus par le notaire instrumentant:

en date du 22 juillet 2004, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1061 du 22 octobre 2004,

en date du 25 janvier 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 956 du 16 mai 2006, contenant notamment le changement de la dénomination sociale en "Schroter Holding AG",

en date du 24 novembre 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 3004 du 22 décembre 2008, contenant notamment le changement de la dénomination sociale en "CHAUFFATEC S.A.",

ayant un capital social de soixante mille euros (60.000,- EUR),

représenté par six (6) actions d'une valeur nominale de dix mille euros (10.000,- EUR) chacune.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Mohamed Salah HAIDAS, ingénieur, demeurant à F-54400 Longwy, 1B, rue d'Auvergne (France).

Le Président désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Philippe DE MENECH, agent immobilier, demeurant à F-54400 Longwy, 53, rue de Metz (France).

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées.

Le Président expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

1.- Transfert du siège social de Luxembourg, à L-4877 Lamadeleine, 1A, rue de la Maragole, et modification afférente de l'article 4, 1^{er} alinéa des statuts.

2.- Divers.

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité la résolution suivante:

Résolution

L'assemblée décide de transférer le siège social de Luxembourg, à L-4877 Lamadeleine, 1A, rue de la Maragole, et de modifier en conséquence l'article 4, 1^{er} alinéa des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

" **Art. 4.** Le siège social est établi à Lamadeleine."

Frais

Le montant des frais, dépenses et rémunérations quelconques incombant à la société en raison des présentes s'élève approximativement à sept cent cinquante euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont tous signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: HAIDAS - DE MENECH - J. SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 25 mars 2009. Relation GRE/2009/1183. Reçu soixante-quinze euros 75 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 30 mars 2009.

Jean SECKLER.

Référence de publication: 2009042629/231/65.

(090048767) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} avril 2009.

Kendrick BB Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 25.000,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 141.858.

In the year two thousand and eight, the twenty-third day of December.

Before Us, Me Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

was held an extraordinary general meeting (the Meeting) of the sole partner of Kendrick BB Holdings S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 141.858 (the Company). The Company has been incorporated on August 20, 2008 pursuant to a deed of Maître Karine Reuter, notary residing in Redange-sur-Attert, acting in replacement of Maître Paul Bettingen, notary residing in Niederanven, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 2519 of October 15, 2008. The articles of association of the Company (the Articles) have been amended on November 14, 2008 pursuant to a deed of Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

There appeared,

Kendrick BB Delaware Holdings, LLC, a limited liability company organised under the laws of the State of Delaware, the United States of America, having its registered office at c/o The Corporation Trust Company, Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, New Castle County, Delaware 19801, the United States of America and registered with the Secretary of State, Division of Corporations under number 081107630-4621631 (the Sole Partner),

hereby represented by Caroline Muller, Avocat, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given on December 18, 2008,

which proxy, after having been signed "ne varietur" by the proxyholder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed for the purpose of registration.

The Sole Partner has requested the undersigned notary to record the following:

I. That the Sole Partner holds all shares in the share capital of the Company.

II. That the agenda of the Meeting is worded as follows:

1. Conversion of the Company's existing issued shares having a par value of one euro cent (EUR 0.01) each into shares having a par value of one euro (EUR 1.-) each and acknowledgement that the share capital of the Company in an amount of twelve thousand and five hundred euro (EUR 12,500.-) is consequently represented by twelve thousand and five hundred (12,500) shares having a par value of one euro (EUR 1.-) each.

2. Conversion of the functional currency of the share capital of the Company from euro (EUR) into United States Dollar (USD) pursuant to the official exchange rate published by the ECB on November 24, 2008 between EUR and USD: EUR 1 = USD 1.2773 and acknowledgement that the share capital of the Company in an amount of twelve thousand and five hundred euro (EUR 12,500.-) represented by twelve thousand and five hundred (12,500) shares having a par value of one euro (EUR 1.-) each is consequently set at fifteen hundred thousand nine hundred sixty-six US Dollars and twenty-five US cents (USD 15,966.25) represented by twelve thousand and five hundred (12,500) shares having a par value of one US Dollar two seven seven three US cents (USD 1.2773) each.

3. Increase of the share capital of the Company by an amount of nine thousand thirty-three US Dollars and seventy-five US cents (USD 9,033.75) in order to bring the share capital of the Company from fifteen thousand nine hundred sixty-six US Dollars and twenty-five US cents (USD 15,966.25) represented by twelve thousand and five hundred (12,500) shares having a par value of one US Dollar two seven seven three US cents (USD 1.2773) each to twenty-five thousand US Dollars (USD 25,000.-) and increase of the par value of the Company's shares from one US Dollar two seven seven three US cents (USD 1.2773) to two United States Dollars two US Dollars (USD 2.-) each.

4. Subscription to and payment of the share capital increase adopted under item 3. above.

5. Acknowledgement that the share capital of the Company set at twenty-five thousand US Dollars (USD 25,000.-) is represented by twelve thousand and five hundred (12,500) shares having a par value of two US Dollars (USD 2.-) each.

6. Amendment to the first paragraph of article 5 of the Articles in order to reflect the changes adopted under items 1., 2., 3. and 4. above.

7. Amendment to the register of partners of the Company in order to reflect the above changes with power and authority given to any manager of the Company or any employee of Equity Trust Co. (Luxembourg) S.A., acting individually, to proceed on behalf of the Company with the registration of the above changes in the register of partners of the Company.

8. Miscellaneous.

III. That the Sole Partner has taken the following resolutions:

First resolution

The Sole Partner resolves to convert the Company's existing issued shares having a par value of one euro cent (EUR 0.01) each into shares having a par value of one euro (EUR 1.-) each and acknowledgement that the share capital of the Company in an amount of twelve thousand and five hundred euro (EUR 12,500.-) is consequently represented by twelve thousand and five hundred (12,500) shares having a par value of one euro (EUR 1.-) each.

Second resolution

The Sole Partner resolves to convert the functional currency of the share capital of the Company from euro (EUR) into United States Dollar (USD) pursuant to the official exchange rate published by the ECB on November 24, 2008 between EUR and USD: EUR 1= USD 1.2773 and acknowledges that the share capital of the Company in an amount of twelve thousand and five hundred euro (EUR 12,500.-) represented by twelve thousand and five hundred (12,500) shares having a par value of one euro (EUR 1.-) each is consequently set at fifteen hundred thousand nine hundred sixty-six US Dollars and twenty-five US cents (USD 15,966.25) represented by twelve thousand and five hundred (12,500) shares having a par value of one US Dollar two seven seven three US cents (USD 1.2773) each.

Third resolution

The Sole Partner resolves to increase the share capital of the Company by an amount of nine thousand thirty-three US Dollars and seventy-five US cents (USD 9,033.75) in order to bring the share capital of the Company from fifteen thousand nine hundred sixty-six US Dollars and twenty-five US cents (USD 15,966.25) represented by twelve thousand and five hundred (12,500) shares having a par value of one US Dollar two seven seven three US cents (USD 1.2773) each to twenty-five thousand US Dollars (USD 25,000) and increase of the par value of the Company's shares from one US Dollar two seven seven three US cents (USD 1.2773) to two United States Dollars two US Dollars (USD 2.-) each.

Fourth resolution

The Sole Partner resolves to accept the subscription and full payment of the increase of the share capital as follows:

Subscription - Payment

The Sole Partner hereby declares that it subscribes to the increase of the share capital of the Company in an amount of nine thousand thirty-three US Dollars and seventy-five US cents (USD 9,033.75) and fully pays it up by an contribution in cash in the amount of nine thousand thirty-three US Dollars and seventy-five US cents (USD 9,033.75) which is evidenced to the notary by a certificate of blockage and which shall be allocated to the nominal capital account of the Company.

The amount of the increase of the share capital is forthwith at the free disposal of the Company, evidence of which has been given to the undersigned notary.

Fifth resolution

As a consequence of the preceding resolutions, the Sole Partner resolves to acknowledge that the share capital of the Company set at twenty-five thousand US Dollars (USD 25,000.-) is represented by twelve thousand and five hundred (12,500) shares having a par value of two US Dollars (USD 2.-) each.

Sixth resolution

The Sole Partner resolves to amend the first paragraph of article 5 of the Articles, so that it shall henceforth read as follows:

Art. 5. Capital. "The share capital of the Company is set at USD 25,000.- (twenty-five thousand United States Dollars) represented by 12,500 (twelve thousand five hundred) shares with a nominal value of USD 2.- (two United States Dollars) each.

Seventh resolution

The Sole Partner resolves to amend the register of partners of the Company in order to reflect the above changes and empowers and authorises any manager of the Company or any employee of Equity Trust Co. (Luxembourg) S.A., acting individually, to proceed on behalf of the Company with the registration of the above changes in the register of partners of the Company.

Estimate of costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately one thousand two hundred euros (EUR 1.200.-).

For the purposes of registration the amount of).033,75 USD is evaluated at 6.473,92 EUR.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version, at the request of the same appearing party, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the year and day first above written.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, the proxyholder of the appearing party signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mil huit, le vingt-trois décembre.

Par-devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

s'est tenue une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) de l'associé unique de Kendrick BB Holdings S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois ayant son siège social au 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 141.858 (la Société). La Société a été constituée le 20 août 2008 en vertu d'un acte de Maître Karine Reuter, notaire de résidence à Redange-sur-Attert, agissant en remplacement de Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederaanven, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2519 du 15 octobre 2008. Les statuts de la Société (les Statuts) ont été modifiés le 14 novembre 2008 en vertu d'un acte de Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

A comparu

Kendrick BB Delaware Holdings, LLC, une société à responsabilité limitée constituée selon les lois de l'Etat du Delaware, Etats-Unis d'Amérique, ayant son siège social à c/o The Corporation Trust Company, Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, New Castle County, Delaware 19801, Etats-Unis d'Amérique et inscrite auprès du Secrétaire d'Etat, Divisions des Sociétés sous le numéro 081107630-4621631 (l'Associé Unique),

ici représenté par Caroline Muller, Avocat, de résidence à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à le 23 décembre 2008,

Ladite procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire agissant pour le compte de la partie comparante et par le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour les formalités d'enregistrement.

L'Associé Unique a requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit;

I. Que l'Associé Unique détient toutes les parts sociales dans le capital social de la Société.

II. Que l'ordre du jour de l'Assemblée est libellé comme suit:

1. Conversion des parts sociales existantes et émises de la Société ayant une valeur nominale d'un euro cent (EUR 0,01) chacune en parts sociales ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune et constatation que le capital social de la Société d'un montant de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) est par conséquent représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune.

2. Conversion de la devise fonctionnelle du capital social de la Société de l'euro (EUR) en dollar américain (USD) en vertu du taux de change officiel publié par la BCE le 24 novembre 2008 entre l'euro et le dollar américain: EUR 1 = USD 1,2773 et constatation que le capital social de la Société d'un montant de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune est par conséquent fixé à quinze mille neuf cent soixante six dollars américains et vingt cinq cents américains (USD 15.966,25) représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales ayant une valeur nominale de un dollar américain et deux sept sept trois cents américains (USD 1,2773) chacune.

3. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de neuf mille trente trois dollars américains et soixante quinze cents américains (USD 9.033,75) afin de porter le capital social de la Société de quinze mille neuf cent soixante six dollars américains et vingt cinq cents américains (USD 15.966,25) représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales ayant une valeur nominale de un dollar américain et deux sept sept trois cents américains (USD 1,2773) chacune à vingt cinq mille dollars américains (USD 25.000,-) et augmentation de la valeur nominale des parts sociales de la Société de un dollar américain et deux sept sept trois cents américains (USD 1,2773) à deux dollars américains (USD 2,-) chacune.

4. Souscription et libération de l'augmentation de capital social adoptée au point 3. ci-dessus.

5. Constatation que le capital social de la Société fixé à vingt-cinq mille dollars américains (USD 25.000,-) est représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales ayant une valeur nominale de deux dollars américains (USD 2,-) chacune.

6. Modification du premier paragraphe de l'article 5 des Statuts afin de refléter les modifications adoptées aux point 1., 2., 3. et 4. ci-dessus.

7. Modification du registre des associés de la Société afin de refléter les modifications ci-dessus avec pouvoir et autorité conféré à tout gérant de la Société ou tout employé de Equity Trust Co. (Luxembourg) S.A., agissant individuellement, afin de procéder pour le compte de la Société à l'inscription des modifications ci-dessus dans le registre des associés de la Société.

8. Divers.

III. Que l'Associé Unique a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide de convertir les parts sociales existantes et émises de la Société ayant une valeur nominale d'un euro cent (EUR 0,01) chacune en parts sociales ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune et constatation que le capital social de la Société d'un montant de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) est par conséquent représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune.

Second résolution

L'Associé Unique décide de convertir la devise fonctionnelle du capital social de la Société de l'euro (EUR) en dollar américain (USD) en vertu du taux de change officiel publié par la BCE le 24 novembre 2008 entre l'euro et le dollar américain: EUR 1 = USD 1,2773 et constate que le capital social de la Société d'un montant de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune est par conséquent fixé à quinze mille neuf cent soixante six dollars américains et vingt cinq cents américains (USD 15.966,25) représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales ayant une valeur nominale de un dollar américain et deux sept sept trois cents américains (USD 1,2773) chacune.

Troisième résolution

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de neuf mille trente trois dollars américains et soixante-quinze cents américains (USD 9.033,75) afin de porter le capital social de la Société de quinze mille neuf cent soixante-six dollars américains et vingt-cinq cents américains (USD 15.966,25) représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales ayant une valeur nominale de un dollar américain et deux sept sept trois cents américains (USD 1,2773,-) chacune à vingt-cinq mille dollars américains (USD 25.000,-) et augmentation de la valeur nominale des parts sociales de la Société de un dollar américain et deux sept sept trois cents américains (USD 1,2773) à deux dollars américains (USD 2,-) chacune.

Quatrième résolution

L'Associé Unique décide d'accepter la souscription et la libération intégrale de l'augmentation de capital social de la manière suivante:

Souscription - Libération

L'Associé Unique déclare par les présentes qu'il souscrit à l'augmentation du capital social de la Société d'un montant de neuf mille trente-trois dollars américains et soixante-quinze cents américains (USD 9.033,75) et la libère intégralement par un apport en numéraire d'un montant de neuf mille trente-trois dollars américains et soixante-quinze cents américains (USD 9.033,75) qui est documenté au notaire par un certificat de blocage et qui sera affecté au compte de capital social nominal de la Société.

Le montant de l'augmentation de capital social est de suite à la libre disposition de la Société, dont la preuve a été fournie au notaire instrumentant.

Cinquième résolution

En conséquence des résolutions précédentes, l'Associé Unique décide de constater que le capital social de la Société fixé à vingt-cinq mille dollars américains (USD 25.000,-) est représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales ayant une valeur nominale de deux dollars américains (USD 2,-) chacune.

Sixième résolution

L'Associé Unique décide de modifier le premier paragraphe de l'article 5 des Statuts de sorte qu'il aura la teneur suivante:

" **Art. 5. Capital.** "Le capital social de la Société est fixé à USD 25.000,- (vingt-cinq mille dollars américains) représenté par 12.500 (douze mille cinq cents) parts sociales d'une valeur nominale de USD 2,- (deux dollars américains) chacune."

Septième résolution

L'Associé Unique décide de modifier le registre des associés de la Société afin de refléter les modifications ci-dessus et confère pouvoir et autorité à tout gérant de la Société ou tout employé de Equity Trust Co. (Luxembourg) S.A., agissant individuellement, afin de procéder pour le compte de la Société à l'inscription des modifications ci-dessus dans le registre des associés de la Société.

Estimation des frais

Les dépenses, coûts, honoraires et charges de toutes sortes qui incombent à la Société à raison du présent acte s'élèvent approximativement à mille deux cents euros (EUR 1.200,-).

Pour les besoins de l'enregistrement la somme de 9.033,75 dollars américains est évalué à 6.473,92 EUR.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une traduction française et à la demande de la même partie comparante en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fait foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte ayant été faite au mandataire de la partie comparante, celui-ci a signé avec le notaire instrumentant, le présent acte en original.

Signé: C. Muller et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 30 décembre 2008. LAC/2008/52904. Reçu trente-deux euros trente et un cents. EUR 0,5 % = 32,31.

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 février 2009.

Martine SCHAEFFER.

Référence de publication: 2009042602/5770/227.

(090048742) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} avril 2009.

Norinvest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2213 Luxembourg, 16, rue de Nassau.

R.C.S. Luxembourg B 96.023.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 mars 2009.
LUXIFIDUCIA S.à r.l.
16, rue de Nassau , L-2213 Luxembourg
Signature

Référence de publication: 2009042604/1629/15.

Enregistré à Luxembourg, le 27 mars 2009, réf. LSO-DC08005. - Reçu 20,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(090048506) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} avril 2009.

Duisburg Realty Investments I S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2213 Luxembourg, 16, rue de Nassau.

R.C.S. Luxembourg B 62.616.

Le bilan au 31/12/2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

A.T.T.C. Management s.à r.l. / A.T.T.C. Directors s.à r.l.

Administrateur / Administrateur

A.T.T.C. s.a. / A.T.T.C. s.a.

Gérant / Gérant

E. Patteet / J.P. Van Keymeulen

Administrateur-délégué / Administrateur-délégué

Référence de publication: 2009042590/813/17.

Enregistré à Luxembourg, le 20 mars 2009, réf. LSO-DC05975. - Reçu 24,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(090048611) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} avril 2009.

Obrona Holding, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 90.358.

Les comptes annuels au 31 décembre 2005 ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour OBRONA HOLDING

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2009042594/6341/15.

Enregistré à Luxembourg, le 30 mars 2009, réf. LSO-DC08511. - Reçu 36,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(090048552) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} avril 2009.

Obrona Holding, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 90.358.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour OBRONA HOLDING

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2009042595/6341/15.

Enregistré à Luxembourg, le 30 mars 2009, réf. LSO-DC08514. - Reçu 36,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090048554) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} avril 2009.

Magna International Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1249 Luxembourg, 15, rue du Fort Bourbon.

R.C.S. Luxembourg B 98.861.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Avocat

Référence de publication: 2009042596/267/13.

Enregistré à Luxembourg, le 20 mars 2009, réf. LSO-DC05851. - Reçu 28,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090048556) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} avril 2009.

Thyone S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 145.460.

STATUTS

L'an deux mille neuf, le trois mars.

Par-devant Maître Francis KESSELER notaire de résidence à Esch/Alzette.

A comparu:

La société FINACAP HOLDING S.A. dont le siège social est au 39, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, représentée par Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, employée privée, demeurant à Differdange, agissant en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée laquelle procuration, après avoir été paraphée ne varietur par la mandataire de la comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui,

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser acte des statuts d'une société anonyme qu'elle va constituer:

Art. 1^{er}. Il est constitué par les présentes entre le comparant et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées une société anonyme sous la dénomination de:

THYONE S.A.

Art. 2. La société est constituée pour une durée illimitée. Elle peut être dissoute anticipativement par décision de l'assemblée générale statuant comme en matière de modification des statuts.

Art. 3. Le siège social est établi à Luxembourg-Ville.

Si des événements extraordinaires, d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger se produisaient ou seraient imminents, le siège pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Art. 4. La société a pour objet toutes prises de participations sous quelques formes que ce soit, dans des entreprises ou sociétés luxembourgeoises ou étrangères; l'acquisition par voie d'achat, d'échange, de souscription, d'apport de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par voie de vente, d'échange et de toute autre manière de valeurs mobilières de toutes espèces; le contrôle et la mise en valeur de ces participations, notamment grâce à l'octroi aux entreprises auxquelles elle s'intéresse de tous concours, prêts, avances ou garanties; l'emploi de ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, l'acquisition par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, de tous titres et brevets, la réalisation par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement et la mise en valeur de ces affaires et brevets, et plus

généralement toutes opérations commerciales, financières ou mobilières se rattachant directement ou indirectement à l'objet de la société ou susceptible de contribuer à son développement.

La société pourra également, et accessoirement, acheter, vendre, louer, gérer tout bien immobilier tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 5. Le capital social est fixé à SOIXANTE MILLE EUROS (€ 60.000,-), représenté par SIX CENTS (600) actions d'une valeur nominale de CENT EUROS (€ 100,-), chacune disposant d'une voix aux assemblées générales.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

En cas de démembrement de la propriété des actions, l'exercice de l'ensemble des droits sociaux, et en particulier le droit de vote aux assemblées générales, est réservé aux actionnaires détenteurs de l'usufruit des actions à l'exclusion des actionnaires détenteurs de la nue-propriété des actions; l'exercice des droits patrimoniaux, tels que ces derniers sont déterminés par le droit commun, est réservé aux actionnaires détenteurs de la nue-propriété des actions à l'exclusion des actionnaires détenteurs de l'usufruit des actions.

Le capital autorisé est fixé à SIX CENT MILLE EUROS (€ 600.000,-) représenté par SIX MILLE (6.000) actions d'une valeur nominale de CENT EUROS (€ 100,-) chacune.

Le capital autorisé et le capital souscrit de la société peuvent être augmentés ou réduits par une résolution de l'actionnaire unique ou en cas de pluralité d'actionnaires, au moyen d'une résolution de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

Le conseil d'administration est, pendant une période de cinq (5) ans à partir de la date de publication du présent acte, autorisé à augmenter en temps qu'il appartiendra le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé. Ces augmentations du capital peuvent être souscrites et émises sous forme d'actions avec ou sans prime d'émission ainsi qu'il sera déterminé par le conseil d'administration. Ces augmentations du capital peuvent être réalisées moyennant apport en espèces ou en nature ainsi que par incorporation de réserves.

Le conseil d'administration est spécialement autorisé à procéder à de telles émissions sans réserver aux actionnaires antérieurs un droit préférentiel de souscription aux actions à émettre. Le conseil d'administration peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir ou toute autre personne dûment autorisée pour recueillir les souscriptions et recevoir paiement du prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital.

Chaque fois que le conseil d'administration aura fait constater authentiquement une augmentation du capital souscrit, le présent article sera à considérer comme automatiquement adapté à la modification intervenue.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions sous les conditions prévues par la loi. En cas de vente de l'usufruit ou de la nue-propriété, la valeur de l'usufruit ou de la nue-propriété sera déterminée par la valeur de la pleine propriété des actions et par les valeurs respectives de l'usufruit et de la nue-propriété conformément aux tables de mortalité en vigueur au Grand-Duché de Luxembourg.

Art. 6. En cas de pluralité d'actionnaires, la société doit être administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Si la société est établie par un actionnaire unique ou si à l'occasion d'une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que la société a seulement un actionnaire restant, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un seul membre, jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de plus d'un actionnaire.

Les administrateurs ou l'administrateur unique seront nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans.

Les administrateurs sortants peuvent être réélus.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas, l'assemblée générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 7. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour gérer les affaires sociales et faire tous les actes de disposition et d'administration qui rentrent dans l'objet social, et tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par les statuts ou par la loi, est de sa compétence. Il peut notamment compromettre, transiger, consentir tous désistements et mainlevées avec ou sans paiement.

Le conseil d'administration est autorisé à procéder à des versements d'acomptes sur dividendes conformément aux conditions et suivant les modalités fixées par la loi.

Le conseil d'administration peut déléguer tout ou partie de la gestion journalière des affaires de la société, ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et/ou agents, actionnaires ou non.

La société se trouve engagée, en toutes circonstances, vis-à-vis des tiers par la signature conjointe de deux administrateurs ou la signature individuelle de la personne à ce déléguée par le conseil ou en cas d'administrateur unique par la signature individuelle de cet administrateur.

Art. 8. Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, seront suivies au nom de la société par un des administrateurs, par l'administrateur unique ou la personne à ce déléguée par le conseil.

Art. 9. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires; ils sont nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans. Ils sont rééligibles.

Art. 10. L'année sociale commence le premier janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

Art. 11. L'assemblée générale annuelle des actionnaires se réunit de plein droit au siège social ou à tout autre endroit à Luxembourg indiqué dans l'avis de convocation, le premier vendredi du mois de juin à 11.00 heures. Si ce jour est férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 12. Tout actionnaire aura le droit de voter lui-même ou par mandataire, lequel peut ne pas être lui-même actionnaire.

Art. 13. L'assemblée générale a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société. Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

L'assemblée générale peut décider que les bénéfices et réserves distribuables seront affectés à l'amortissement du capital sans que le capital exprimé soit réduit.

S'il y a un actionnaire unique, cet actionnaire exerce tous les pouvoirs conférés par l'assemblée des actionnaires de la société.

Art. 14. Pour tous points non réglés aux présents statuts, les parties se soumettent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 et aux lois modificatives.

Dispositions transitoires

- Par dérogation, le premier exercice commencera aujourd'hui même pour finir le 31 décembre 2009.
- Par dérogation, la première assemblée ordinaire des actionnaires se tiendra le premier vendredi du mois de juin en 2010.

Souscription

Le capital social a été souscrit comme suit:

La société FINACAP HOLDING S.A., préqualifiée, SIX CENTS ACTIONS	600
TOTAL: SIX CENTS ACTIONS	600

Toutes les actions ainsi souscrites ont été libérées par des versements en numéraires de sorte que la somme de SOIXANTE MILLE EUROS (€ 60.000,-) se trouve dès à présent à la disposition de la société ainsi qu'il en a été justifié au notaire qui le constate expressément.

Constatation

Le notaire instrumentant déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution s'élèvent approximativement à MILLE CINQ CENTS EUROS (€ 1.500,-).

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant l'actionnaire unique, représenté comme dit ci-avant, se considérant comme réuni en assemblée générale extraordinaire a pris les résolutions suivantes.

Première résolution

Le nombre des administrateurs est fixé à trois.

- Sont nommés administrateurs:

a) Monsieur Norbert SCHMITZ, licencié en sciences commerciales et consulaires, né à Pétange, le 12 mai 1943, avec adresse professionnelle à L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur;

b) La société anonyme "FMS SERVICES S.A." ayant son siège social à L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur, (RCS Luxembourg section B numéro 101.240) est nommé représentant permanent Monsieur Dominique MOINIL, employé privé, avec adresse professionnelle au 3, avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg;

c) La société anonyme "SGA SERVICES S.A." ayant son siège social à L-2520 Luxembourg, 39, allée Scheffer, (RCS Luxembourg section B numéro 76.118) est nommé représentant permanent Madame Sophie CHAMPENOIS, employée privée, avec adresse professionnelle au 3, avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg.

Deuxième résolution

Le nombre de commissaires est fixé à un.

Est nommé commissaire aux comptes: Monsieur Eric HERREMANS, employé, né (Belgique), le 3 juin 1941, demeurant Luxembourg, 39, allée Scheffer.

Troisième résolution

Le mandat des administrateurs et du commissaire ainsi nommés est gratuit et il prendra fin à l'issue de l'assemblée générale de 2014.

Quatrième résolution

L'adresse de la société est fixée au 3, avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg.

L'assemblée autorise le conseil d'administration à fixer en tout temps une nouvelle adresse dans la localité du siège social statutaire.

DONT ACTE, fait et passé à Esch/Alzette, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à à Bruges à L-2520 la comparante, elle a tout signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 11 mars 2009. Relation: EAC/2009/2702: Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée à la société sur demande pour servir à des fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 20 mars 2009.

Francis KESSELER.

Référence de publication: 2009042642/219/161.

(090048996) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} avril 2009.

Rock Ridge RE 6, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 22, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 124.532.

Die Bilanz vom 31 Dezember 2007 wurde dem Handels-und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.

Für die Erwähnung zu Zwecken der Veröffentlichung in der speziellen Sammlung der Gesellschaften und Vereinigungen. Luxembourg, den 30/3/2009. Laetitia Ambrosi.

Référence de publication: 2009042613/9168/12.

Enregistré à Luxembourg, le 30 mars 2009, réf. LSO-DC08278. - Reçu 28,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090048515) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} avril 2009.

Rynda En Primeur S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 120.909.

La version abrégée des comptes annuels au 31 mars 2007 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30/03/2009.

Paul Lefering / Claudine Schinker.

Référence de publication: 2009042614/9168/13.

Enregistré à Luxembourg, le 30 mars 2009, réf. LSO-DC08281. - Reçu 38,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090048516) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} avril 2009.

Brasero Participations S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2213 Luxembourg, 16, rue de Nassau.

R.C.S. Luxembourg B 116.297.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 décembre 2008.

LUXIFIDUCIA S.à r.l.

16, rue de Nassau, L-2213 Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2009042610/1629/15.

Enregistré à Luxembourg, le 27 mars 2009, réf. LSO-DC08016. - Reçu 20,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090048513) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} avril 2009.

CEREP Investment Linden S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 111.992.

Les comptes annuels au 30 juin 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 mars 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009042625/581/13.

Enregistré à Luxembourg, le 19 mars 2009, réf. LSO-DC05565. - Reçu 34,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090048524) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} avril 2009.

Victoria Quarter (Lux) 2, Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 9.000,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 102.647.

Le Bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 mars 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009042644/534/13.

Enregistré à Luxembourg, le 25 mars 2009, réf. LSO-DC07135. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090048531) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} avril 2009.

Paleo 2001 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 4, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 84.529.

Le bilan au 31.12.2008 a été déposé au registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

PALEO 2001 S.A.

Signatures

Référence de publication: 2009042647/815/13.

Enregistré à Luxembourg, le 30 mars 2009, réf. LSO-DC08193. - Reçu 22,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090048553) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} avril 2009.

Seregnon Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 4, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 71.739.

Le bilan au 30.09.2008 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SEREGNON HOLDING S.A.

Signatures

Référence de publication: 2009042648/815/13.

Enregistré à Luxembourg, le 30 mars 2009, réf. LSO-DC08200. - Reçu 24,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090048555) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} avril 2009.

Finsalux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 4, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 52.820.

Le bilan au 31.12.2008 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FINSALUX S.A.

Signatures

Référence de publication: 2009042649/815/13.

Enregistré à Luxembourg, le 30 mars 2009, réf. LSO-DC08209. - Reçu 24,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090048558) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} avril 2009.

Metal & Mineral Trade S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 11B, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 59.411.

Rapports et comptes annuels pour l'exercice clôture au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Signature

Domiciliaire

Référence de publication: 2009042658/322/15.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} avril 2009, réf. LSO-DD00024. - Reçu 30,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090048878) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} avril 2009.

Tech-Int Systems S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 4, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 107.684.

Le bilan au 31.12.2008 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

TECH-INT SYSTEMS S.A.

Signatures

Référence de publication: 2009042651/815/13.

Enregistré à Luxembourg, le 30 mars 2009, réf. LSO-DC08203. - Reçu 24,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090048562) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} avril 2009.

Safrica S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 4, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 24.830.

Le bilan au 31.10.2008 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SAFRICA S.A.

Signatures

Référence de publication: 2009042650/815/13.

Enregistré à Luxembourg, le 30 mars 2009, réf. LSO-DC08207. - Reçu 24,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090048560) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} avril 2009.

Jude International S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel.

R.C.S. Luxembourg B 101.385.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

Référence de publication: 2009042657/631/12.

Enregistré à Luxembourg, le 30 mars 2009, réf. LSO-DC08130. - Reçu 26,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090048874) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} avril 2009.

Waïstuff S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5518 Remich, 19, rue de la Corniche.

R.C.S. Luxembourg B 92.035.

Le Bilan au 31.12.2008 a été déposé au registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 01.04.2009.

FIDUCIAIRE ROLAND KOHN

259 ROUTE D'ESCH

L-1471 Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2009042656/596/16.

Enregistré à Luxembourg, le 10 mars 2009, réf. LSO-DC02692. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090048867) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} avril 2009.

**Exor S.A., Société Anonyme,
(anc. IFIL Investissements S.A.).**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 22-24, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 47.964.

L'an deux mil neuf, le deux mars.

Par-devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, en remplacement de Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg, lequel restera le dépositaire de la présente minute.

S'est réunie:

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme IFIL Investissements S.A., avec siège social à Luxembourg, 22-24, boulevard Royal, constituée suivant acte notarié, en date du 15 juin 1994, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 408 du 20 octobre 1994 et dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte notarié en date du 20 mars 2007, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1308 du 29 juin 2007.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Luigi BOCCHIO, administrateur de sociétés, demeurant professionnellement à Turin (Italie),

qui désigne comme secrétaire Monsieur Marco BENAGLIA, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Myriam LEONARD, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

ORDRE DU JOUR:

1. Changement de la dénomination de la société en EXOR S.A et modification de l'article 1^{er} des statuts.
2. Changement de la date de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra dorénavant le 22 avril à 13.00 heures et modification de l'article 15 des statuts.
3. Divers.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été signée "ne varietur" par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentant.

III.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Ces faits ayant été reconnus exacts par l'assemblée, celle-ci prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide de changer la dénomination de la société en EXOR S.A.

En conséquence le premier alinéa de l'article 1^{er} des statuts est modifié et aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 1^{er} (1^{er} alinéa).** Il existe une société anonyme sous la dénomination de EXOR S.A."

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide de changer la date de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra désormais le 22 avril à 13.00 heures.

En conséquence l'article 15 des statuts est modifié et aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 15.** L'assemblée générale annuelle des actionnaires se réunit au siège social ou à tout autre endroit à Luxembourg indiqué dans l'avis de convocation, le 22 avril à 13.00 heures, sauf si le 22 avril est un jour férié, alors dans ce cas l'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra le jour ouvrable précédent."

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société à raison des présentes est évalué à environ NEUF CENTS EUROS (EUR 900).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux membres du bureau et au mandataire des comparants, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: L. BOCCHIO, M. BENAGLIA, M. LEONARD, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 4 mars 2009. Relation: LAC/2009/8304. Reçu soixante-quinze euros 75,- €.

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 mars 2009.

Gérard LECUIT.

Référence de publication: 2009042662/211/63.

(090049040) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} avril 2009.

Luxembourg Boating International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 55-57, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 42.170.

L'an deux mille neuf, le vingt mars.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

A COMPARU:

La société anonyme "PASTA POINT HOLDING S.A.", établie et ayant son siège social à L-2311 Luxembourg, 55-57, avenue Pasteur, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 142292,

ici dûment représentée par son administrateur-délégué Monsieur Nico HANSEN, administrateur de sociétés, demeurant professionnellement à L-2311 Luxembourg, 55-57, avenue Pasteur.

Laquelle partie comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant d'acter:

- Qu'elle est la seule associée actuelle ("Associée Unique") de la société à responsabilité limitée "PASTA POINT Sàrl", établie et ayant son siège social à L-2311 Luxembourg, 55-57, avenue Pasteur, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 42170, (la "Société");

- Que la Société a été originairement constituée sous la dénomination de "LUXEMBOURG BOATING INTERNATIONAL S.à r.l.", suivant acte reçu par Maître Léon Thomas dit Tom METZLER, notaire de résidence à Luxembourg-Bonnevoie, en date du 8 décembre 1992, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 83 du 20 février 1993,

et que les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 10 août 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2385 du 23 octobre 2007, contenant notamment le changement de la dénomination sociale en "PASTA POINT Sàrl";

- Que la partie comparante, en tant qu'Associée Unique, a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associée Unique décide de changer la dénomination sociale en "LUXEMBOURG BOATING INTERNATIONAL S.à r.l." et de modifier en conséquence l'article 1^{er} des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

" **Art. 1^{er}**. Il existe une société à responsabilité limitée dénommée "LUXEMBOURG BOATING INTERNATIONAL S.à r.l.", régie par les présents statuts ainsi que par les lois respectives et plus particulièrement par la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales."

Deuxième résolution

L'Associée Unique décide de modifier l'objet social afin de donner à l'article 3 des statuts la teneur suivante:

" **Art. 3**. La société a pour objet toutes activités commerciales, en accord avec les dispositions de la loi du 9 juillet 2004, modifiant la loi modifiée du 28 décembre 1988 concernant le droit d'établissement et réglementant l'accès aux professions d'artisan, de commerçant, d'industriel ainsi qu'à certaines professions libérales.

Dans le cadre de son activité, la société pourra accorder hypothèque, emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques, sous réserve des dispositions légales afférentes.

Elle pourra effectuer toutes opérations commerciales, financières, mobilières et immobilières se rapportant directement ou indirectement à l'objet ci-dessus et susceptibles d'en faciliter l'extension ou le développement."

Troisième résolution

L'Associée Unique décide d'accepter, avec effet en date de ce jour, la démission du gérant technique Monsieur Fabien JACQUES et du gérant administratif Monsieur Nicolas ADONE et leur accorde décharge pleine et entière pour l'exécution de leurs mandats jusqu'à ce jour.

Quatrième résolution

L'Associée Unique procède à une restructuration de la gérance et décide que l'actuel gérant administratif Monsieur Nico HANSEN occupera dorénavant la fonction de gérant unique.

Cinquième résolution

L'Associée Unique décide de fixer le pouvoir de signature du gérant comme suit:

"La Société est valablement engagée en toutes circonstances par la signature individuelle du gérant.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, est évalué approximativement à la somme de sept cent cinquante euros et l'Associée Unique, s'y engage personnellement.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au représentant de la partie comparante, ès-qualité qu'il agit, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: HANSEN - J. SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 26 mars 2009. Relation GRE/2009/1197. Reçu soixante-quinze euros 75 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 30 mars 2009.

Jean SECKLER.

Référence de publication: 2009042663/231/64.

(090048824) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} avril 2009.

Pietra S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 145.462.

— STATUTS

L'an deux mille neuf, le trois mars.

Par-devant Maître Francis KESSELER notaire de résidence à Esch/Alzette.

A comparu:

La société FINACAP HOLDING S.A. dont le siège social est au 39, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, représentée par Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, employée privée, demeurant à Differdange, agissant en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée laquelle procuration, après avoir été paraphée ne varietur par la mandataire de la comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui,

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser acte des statuts d'une société anonyme qu'elle va constituer:

Art. 1^{er}. Il est constitué par les présentes entre le comparant et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées une société anonyme sous la dénomination de:

PIETRA S.A.

Art. 2. La société est constituée pour une durée illimitée. Elle peut être dissoute anticipativement par décision de l'assemblée générale statuant comme en matière de modification des statuts.

Art. 3. Le siège social est établi à Luxembourg-Ville.

Si des événements extraordinaires, d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger se produisaient ou seraient imminents, le siège pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Art. 4. La société a pour objet toutes prises de participations sous quelques formes que ce soit, dans des entreprises ou sociétés luxembourgeoises ou étrangères; l'acquisition par voie d'achat, d'échange, de souscription, d'apport de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par voie de vente, d'échange et de toute autre manière de valeurs mobilières de toutes espèces; le contrôle et la mise en valeur de ces participations, notamment grâce à l'octroi aux entreprises auxquelles elle s'intéresse de tous concours, prêts, avances ou garanties; l'emploi de ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, l'acquisition par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, de tous titres et brevets, la réalisation par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement et la mise en valeur de ces affaires et brevets, et plus généralement toutes opérations commerciales, financières ou mobilières se rattachant directement ou indirectement à l'objet de la société ou susceptible de contribuer à son développement.

La société pourra également, et accessoirement, acheter, vendre, louer, gérer tout bien immobilier tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 5. Le capital social est fixé à SOIXANTE MILLE EUROS (€ 60.000,-), représenté par SIX CENTS (600) actions d'une valeur nominale de CENT EUROS (€ 100,-), chacune disposant d'une voix aux assemblées générales.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

En cas de démembrement de la propriété des actions, l'exercice de l'ensemble des droits sociaux, et en particulier le droit de vote aux assemblées générales, est réservé aux actionnaires détenteurs de l'usufruit des actions à l'exclusion des actionnaires détenteurs de la nue-propriété des actions; l'exercice des droits patrimoniaux, tels que ces derniers sont déterminés par le droit commun, est réservé aux actionnaires détenteurs de la nue-propriété des actions à l'exclusion des actionnaires détenteurs de l'usufruit des actions.

Le capital autorisé est fixé à SIX CENT MILLE EUROS (€ 600.000,-) représenté par SIX MILLE (6.000) actions d'une valeur nominale de CENT EUROS (€ 100,-) chacune.

Le capital autorisé et le capital souscrit de la société peuvent être augmentés ou réduits par une résolution de l'actionnaire unique ou en cas de pluralité d'actionnaires, au moyen d'une résolution de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

Le conseil d'administration est, pendant une période de cinq (5) ans à partir de la date de publication du présent acte, autorisé à augmenter en temps qu'il appartiendra le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé. Ces

augmentations du capital peuvent être souscrites et émises sous forme d'actions avec ou sans prime d'émission ainsi qu'il sera déterminé par le conseil d'administration. Ces augmentations du capital peuvent être réalisées moyennant apport en espèces ou en nature ainsi que par incorporation de réserves.

Le conseil d'administration est spécialement autorisé à procéder à de telles émissions sans réserver aux actionnaires antérieurs un droit préférentiel de souscription aux actions à émettre. Le conseil d'administration peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir ou toute autre personne dûment autorisée pour recueillir les souscriptions et recevoir paiement du prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital.

Chaque fois que le conseil d'administration aura fait constater authentiquement une augmentation du capital souscrit, le présent article sera à considérer comme automatiquement adapté à la modification intervenue.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions sous les conditions prévues par la loi. En cas de vente de l'usufruit ou de la nue-propriété, la valeur de l'usufruit ou de la nue-propriété sera déterminée par la valeur de la pleine propriété des actions et par les valeurs respectives de l'usufruit et de la nue-propriété conformément aux tables de mortalité en vigueur au Grand-Duché de Luxembourg.

Art. 6. En cas de pluralité d'actionnaires, la société doit être administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Si la société est établie par un actionnaire unique ou si à l'occasion d'une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que la société a seulement un actionnaire restant, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un seul membre, jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de plus d'un actionnaire.

Les administrateurs ou l'administrateur unique seront nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans.

Les administrateurs sortants peuvent être réélus.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas, l'assemblée générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 7. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour gérer les affaires sociales et faire tous les actes de disposition et d'administration qui rentrent dans l'objet social, et tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par les statuts ou par la loi, est de sa compétence. Il peut notamment compromettre, transiger, consentir tous désistements et mainlevées avec ou sans paiement.

Le conseil d'administration est autorisé à procéder à des versements d'acomptes sur dividendes conformément aux conditions et suivant les modalités fixées par la loi.

Le conseil d'administration peut déléguer tout ou partie de la gestion journalière des affaires de la société, ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et/ou agents, actionnaires ou non.

La société se trouve engagée, en toutes circonstances, vis-à-vis des tiers par la signature conjointe de deux administrateurs ou la signature individuelle de la personne à ce déléguée par le conseil ou en cas d'administrateur unique par la signature individuelle de cet administrateur.

Art. 8. Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, seront suivies au nom de la société par un des administrateurs, par l'administrateur unique ou la personne à ce déléguée par le conseil.

Art. 9. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires; ils sont nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans. Ils sont rééligibles.

Art. 10. L'année sociale commence le premier janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

Art. 11. L'assemblée générale annuelle des actionnaires se réunit de plein droit au siège social ou à tout autre endroit à Luxembourg indiqué dans l'avis de convocation, le dernier lundi du mois de juin à 10.00 heures. Si ce jour est férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 12. Tout actionnaire aura le droit de voter lui-même ou par mandataire, lequel peut ne pas être lui-même actionnaire.

Art. 13. L'assemblée générale a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société. Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

L'assemblée générale peut décider que les bénéfices et réserves distribuables seront affectés à l'amortissement du capital sans que le capital exprimé soit réduit.

Si il y a un actionnaire unique, cet actionnaire exerce tous les pouvoirs conférés par l'assemblée des actionnaires de la société.

Art. 14. Pour tous points non réglés aux présents statuts, les parties se soumettent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 et aux lois modificatives.

Dispositions transitoires

- Par dérogation, le premier exercice commencera aujourd'hui même pour finir le 31 décembre 2009.
- Par dérogation, la première assemblée ordinaire des actionnaires se tiendra le dernier lundi du mois de juin en 2010.

Souscription

Le capital social a été souscrit comme suit:

La société FINACAP HOLDING S.A., préqualifiée, SIX CENTS ACTIONS	600
TOTAL: SIX CENTS ACTIONS	600

Toutes les actions ainsi souscrites ont été libérées par des versements en numéraires de sorte que la somme de SOIXANTE MILLE EUROS (€ 60.000,-) se trouve dès à présent à la disposition de la société ainsi qu'il en a été justifié au notaire qui le constate expressément.

Constatation

Le notaire instrumentant déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution s'élèvent approximativement à MILLE CINQ CENTS EUROS (€ 1.500,-).

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant l'actionnaire unique, représenté comme dit ci-avant, se considérant comme réuni en assemblée générale extraordinaire a pris les résolutions suivantes.

Première résolution

Le nombre des administrateurs est fixé à trois.

- Sont nommés administrateurs:

- a) Monsieur Norbert SCHMITZ, licencié en sciences commerciales et consulaires, né à Pétange, le 12 mai 1943, avec adresse professionnelle à L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur;
- b) La société anonyme "FMS SERVICES S.A." ayant son siège social à L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur, (RCS Luxembourg section B numéro 101.240) est nommé représentant permanent Monsieur Dominique MOINIL, employé privé, avec adresse professionnelle au 3, avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg;
- c) La société anonyme "SGA SERVICES S.A." ayant son siège social à L-2520 Luxembourg, 39, allée Scheffer, (RCS Luxembourg section B numéro 76.118) est nommé représentant permanent Madame Sophie CHAMPENOIS, employée privée, avec adresse professionnelle au 3, avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg.

Deuxième résolution

Le nombre de commissaires est fixé à un.

Est nommé commissaire aux comptes:

Monsieur Eric HERREMANS, employé, né à Bruges (Belgique), le 3 juin 1941, demeurant à L-2520 Luxembourg, 39, Allée Scheffer.

Troisième résolution

Le mandat des administrateurs et du commissaire ainsi nommés est gratuit et il prendra fin à l'issue de l'assemblée générale de 2014.

Quatrième résolution

L'adresse de la société est fixée au 3, avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg.

L'assemblée autorise le conseil d'administration à fixer en tout temps une nouvelle adresse dans la localité du siège social statutaire.

DONT ACTE, fait et passé à Esch/Alzette, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, elle a tout signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 11 mars 2009. Relation: EAC/2009/2705. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande pour servir à des fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 20 mars 2009.

Francis KESSELER.

Référence de publication: 2009042671/219/160.

(090049003) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} avril 2009.

Kimberly-Clark Luxembourg Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 54.000,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 122.036.

Il résulte des résolutions de l'Associé Unique en date du 05 janvier 2009, que l'Actionnaire a pris les décisions suivantes:

1. Election du nouveau Gérant B pour une durée indéterminée à compter du 05 janvier 2009:

Monsieur Jack Mudde, né le 14 octobre 1969 à Rotterdam, aux Pays-Bas, ayant pour adresse professionnelle 46A Avenue J.F.Kennedy L-1855 Luxembourg

2. Démission du Gérant B suivant à compter du 05 janvier 2009:

Madame Stéphanie Jung, née le 24 novembre 1975 à Metz, en France, ayant pour adresse professionnelle 46A Avenue J.F.Kennedy L-1855 Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Kimberly-Clark Luxembourg Finance S.à r.l.

Jack Mudde

Gérant B

Référence de publication: 2009042684/683/21.

Enregistré à Luxembourg, le 26 mars 2009, réf. LSO-DC07610. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090048947) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} avril 2009.

PG Daisy S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 29, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 144.362.

In the year two thousand and nine, on the twenty-seventh day of March.

Before Maître Blanche MOUTRIER, notary residing in Esch-sur-Alzette.

Was held an extraordinary general meeting of the société anonyme PG Daisy SA. (the "Company") having its registered office in L-2227 Luxembourg, 29, avenue de la Porte-Neuve, registered with the Trade and Companies Register of Luxembourg under the number B 144362, incorporated by deed before the undersigned notary on 23rd January, 2009, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial"), number 260 on 6th February 2009.

The meeting was presided over by Mr Nairn Gjonaj, private employee, professionally residing in Luxembourg.

The chairman appointed as secretary Me Nora Filali, maître en droit, professionally residing in Luxembourg.

The meeting elected as scrutineer Me Katia Panichi, maître en droit, professionally residing in Luxembourg.

The chairman declared and requested the notary to state that:

I. The shareholders represented and the number of shares held are shown on the attendance list, signed by the chairman, the secretary, the scrutineer and the undersigned notary.

This list as well as the proxies signed ne varietur will be annexed to this document to be filed with the registration authorities.

II. It appears from the attendance list that the entire corporate capital is represented at the present meeting and that the shareholders declare having been duly informed of the agenda so that the present meeting is regularly constituted and may validly deliberate on the agenda set out below:

1. Creation of an authorised share capital of the Company of twelve million two hundred fifty-eight thousand two hundred and seven Euro (€ 12,258,207) consisting of twelve million two hundred fifty-eight thousand two hundred and seven (12,258,207) shares, each with a nominal value of one Euro (€ 1), out of which twelve million two hundred fifty-eight thousand two hundred and seven (12,258,207) shares shall be reserved for the conversion of twelve million two hundred fifty-eight thousand two hundred and seven (12,258,207) convertible preferred (yield free) equity certificates; and acknowledgement and approval of the report of the board of directors of the Company made in accordance with article 32-3 (5) of the law of 10th August 1915 on commercial companies (as amended) (the "Law") concerning the price,

if any, at which the shares may be issued, such issues are being made without reserving any preferential subscription rights of the existing shareholders.

2. Increase of the issued share capital of the Company by an amount of one hundred twenty-three thousand eight hundred and twenty Euro (€ 123,820) from currently fifty thousand Euro (€ 50,000) to one hundred seventy-three thousand eight hundred and twenty Euro (€ 173,820) by the issue to the existing shareholders of one hundred twenty-three thousand eight hundred and twenty (123,820) shares at an issue price per share of one Euro (€1) against the contribution in kind to the Company of a receivable of a total amount of one hundred twenty-three thousand eight hundred and twenty Euro (€ 123,820) against PG Silver A S.A. and PG Silver B S.A.

3. Consequent amendment of Article 5 of the articles of incorporation of the Company, which shall read as follows:

" **Art. 5. Capital - Shares and Share certificates.** The issued capital of the Company is set at one hundred seventy-three thousand eight hundred and twenty Euro (€ 173,820) divided into one hundred seventy-three thousand eight hundred and twenty (173,820) shares, each with a nominal value of one Euro (€ 1).

Shares will be in registered form.

The authorised unissued capital of the Company is set at twelve million two hundred fifty-eight thousand two hundred and seven Euro (€ 12,258,207) consisting of twelve million two hundred fifty-eight thousand two hundred and seven (12,258,207) shares, each with a nominal value of one Euro (€ 1). Any authorised but unissued shares shall lapse five (5) years after publication in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations of the notarial deed recording the shareholders' resolution on the authorised capital. The authorised share capital shall be reserved for the issue of a maximum of twelve million two hundred fifty-eight thousand two hundred and seven (12,258,207) shares with respect to the conversion of twelve million two hundred fifty-eight thousand two hundred and seven (12,258,207) convertible preferred (yield free) equity certificates (the "YFCPECs") on the basis of one (1) share for one (1) YFCPEC.

For the avoidance of any doubt, the shareholders expressly waive any preferential subscription right they may have regarding the issues of shares contemplated above.

A capital increase within the limits of the authorized capital shall be recorded by a notarial deed, at the request of the board of directors or its delegate(s) against presentation of the documents establishing the subscriptions and payments.

The Company shall consider the person in whose name the shares are registered in the register of shareholders as the full owner of such shares. Certificates stating such inscription shall be delivered to the shareholder. Transfer of nominative shares shall be effected by a declaration of transfer inscribed in the register of shareholders, dated and signed by the transferor and the transferee or by persons holding suitable powers of attorney to act therefore. Transfer may also be effected by delivering the certificate representing the share to the Company, duly endorsed to the transferee. The Company may redeem its own shares within the limits set forth by law."

The general meeting then unanimously resolved as follows:

First resolution

The general meeting resolved to approve the creation of an authorised share capital of the Company of twelve million two hundred fifty-eight thousand two hundred and seven Euro (€ 12,258,207) consisting of twelve million two hundred fifty-eight thousand two hundred and seven (12,258,207) shares, each with a nominal value of one Euro (€ 1), out of which twelve million two hundred fifty-eight thousand two hundred and seven (12,258,207) shares shall be reserved for the conversion of twelve million two hundred fifty-eight thousand two hundred and seven (12,258,207) convertible preferred (yield free) equity certificates.

As regards said creation of the authorised share capital of the Company, the general meeting acknowledged and approved a report by the board of directors of the Company made in accordance with article 32-3 (5) of the Law concerning the price if any at which the shares of the Company might be issued, if issued against a consideration in cash to the extent such issues were being made without reserving any preferential subscription rights of the existing shareholders.

The general meeting resolved that such report complied with said article 32-3(5).

Second resolution

The general meeting resolved to increase the issued share capital of the Company by an amount of one hundred twenty-three thousand eight hundred and twenty Euro (€ 123,820) from currently fifty thousand Euro (€ 50,000) to one hundred seventy-three thousand eight hundred and twenty Euro (€ 173,820) by the issue to the existing shareholders of one hundred twenty-three thousand eight hundred and twenty (123,820) shares each having a nominal value of one Euro (€ 1) (all as more fully set forth in the table below).

Each of the one hundred twenty-three thousand eight hundred and twenty (123,820) new shares has been subscribed at an issue price of one Euro (€ 1) and has been subscribed and paid by a contribution in kind of a receivable of an amount of one hundred twenty-three thousand eight hundred and twenty Euro (€ 123,820) against PG Silver A S.A. and PG Silver B S.A. by the following subscribers in the proportion as mentioned below pursuant to subscription forms which having been signed by all the appearing persons and the undersigned notary, shall remain annexed to this document to be filed with the registration authorities:

Name of subscriber	Number of shares subscribed	Subscription Price (€)	Receivable contributed (€)
BC European Capital VII-1	10,079	10,079	10,079
BC European Capital VII-2	10,047	10,047	10,047
BC European Capital VII-3	9,809	9,809	9,809
BC European Capital VII-4	9,797	9,797	9,797
BC European Capital VII-5	9,727	9,727	9,727
BC European Capital VII-6	9,670	9,670	9,670
BC European Capital VII-7	10,017	10,017	10,017
BC European Capital VII-8	9,928	9,928	9,928
BC European Capital VII-9	9,646	9,646	9,646
BC European Capital VII-10	8,610	8,610	8,610
BC European Capital VII-11	1,382	1,382	1,382
BC European Capital VII-12	968	968	968
Blue Capital Equity I GmbH & Co. KG	1,870	1,870	1,870
BC European Capital VII-14	691	691	691
BC European Capital VII-15	830	830	830
BC European Capital VII-16	82	82	82
BC European Capital VII-17	27	27	27
Eduard Guillet	2	2	2
Lucien-Charles Nicolet	2	2	2
BC European Capital VII Top-Up-1	4,141	4,141	4,141
BC European Capital VII Top-Up-2	4,066	4,066	4,066
BC European Capital VII Top-Up-3	4,066	4,066	4,066
BC European Capital VII Top-Up-4	4,094	4,094	4,094
BC European Capital VII Top-Up-5	4,066	4,066	4,066
BC European Capital VII Top-Up-6	191	191	191
Cedric Dubourdieu	2	2	2
Michel Guillet	10	10	10
Total	123,820	123,820	123,820

The contribution in kind has been valued at one hundred twenty-three thousand eight hundred and twenty Euro (€ 123,820) pursuant to the Valuation Report dated 27th March 2009 by KPMG, independent auditor, which Valuation Report shall be annexed hereto to be registered with this deed. The conclusion of such report is as follows:

"Based on our review carried out as described above, nothing has come to our attention that causes us to believe that the value of the contribution does not correspond at least to the number and par value of the shares to be issued in consideration.

This report is issued within the context of our contractually agreed assignment and is produced solely for the purposes of meeting the requirements of Article 26-1 and 32-1 of the law of 10 August 1915 on Commercial Companies as subsequently modified and cannot be reproduced or distributed, in part or in whole except in applying the law, without our prior written approval".

Consideration

In consideration for the above contribution, the Company issues one hundred twenty-three thousand eight hundred and twenty (123,820) shares with a nominal value of one Euro (€ 1) each.

Proof of the transfer of the contribution to the Company was given to the undersigned notary.

Third resolution

The general meeting resolved to consequently amend Article 5 of the articles of incorporation of the Company as stated under item 3 of the agenda.

There being no further business on the agenda, the meeting was closed.

Expenses

The costs, expenses, remuneration or changes in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its amendment of Articles of Incorporation are estimated at € 2,200.-.

The undersigned notary, who understands and speaks English, herewith states that at the request of the appearing persons, these minutes are drafted in English followed by a French translation; at the request of the same appearing persons in case of divergences between the English and French version, the English version will prevail.

Done in Luxembourg, on the day before mentioned.

After reading these minutes the members of the Bureau signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française de ce qui précède

L'an deux mille neuf, le vingt-septième jour du mois de mars.

Par-devant Maître Blanche MOUTRIER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette,

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire de la société anonyme PG Daisy S.A. (la "Société") avec siège social à L-2227 Luxembourg, 29, avenue de la Porte-Neuve, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la mention B 144362, constituée suivant acte passé par-devant le notaire soussigné, le 23 janvier 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le "Mémorial"), numéro 260 du 6 février 2009.

L'assemblée est présidée par Monsieur Naim Gjonaj, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président a désigné comme secrétaire Maître Nora Filali, maître en droit, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée a désigné comme scrutateur Maître Katia Panichi, maître en droit, demeurant professionnellement à Luxembourg. Le président a déclaré et a demandé au notaire d'acter que:

I. Les actionnaires représentés et le nombre d'actions détenus par eux figurent sur la liste de présence, signée par le président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire soussigné.

Cette liste ainsi que les procurations signées ne varietur seront annexées au présent acte, pour être soumises aux formalités de l'enregistrement.

II. Il ressort de la liste de présence que l'entière du capital social était représentée à cette assemblée et que les actionnaires ont déclaré avoir été dûment informés de l'ordre du jour de sorte que la présente assemblée est régulièrement constituée et peut régulièrement délibérer sur les points figurant à l'ordre du jour décrit ci-après:

1. Création d'un capital social autorisé de la Société de douze millions deux cent cinquante-huit mille deux cent sept euros (€ 12.258.207) consistant en douze millions deux cent cinquante-huit mille deux cent sept (12.258.207) actions, chacune d'une valeur nominale de un euro (€ 1), parmi lesquelles douze millions deux cent cinquante-huit mille deux cent sept (12.258.207) actions doivent être réservées pour la conversion de douze millions deux cent cinquante-huit mille deux cent sept (12.258.207) certificats préférentiels (non-productif d'intérêt) convertibles; prise de connaissance et approbation du rapport du conseil d'administration de la Société établi conformément à l'article 32-3 (5) de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales (telle que modifiée) (la "Loi") concernant le prix, le cas échéant, auquel les actions peuvent être émises, dans la mesure où ces émissions sont faites sans réserver de droit préférentiel de souscription aux actionnaires existants.

2. Augmentation du capital social émis de la Société d'un montant de cent vingt-trois mille huit cent vingt euros (€ 123.820) pour le porter de son montant actuel de cinquante mille euros (€ 50.000) à cent soixante-treize mille huit cent vingt euros (€ 173.820) par l'émission aux actionnaires existants de cent vingt-trois mille huit cent vingt (123.820) actions à un prix d'émission par action d'un Euro (€ 1), contre un apport en nature à la Société d'une créance d'un montant de cent vingt-trois mille huit cent vingt euros (€ 123.820) contre PG Silver A S.A. et PG Silver B S.A.

3. Modification consécutive de l'Article 5 des statuts de la Société qui doit se lire comme suit:

" **Art. 5. Capital - Actions et certificats.** Le capital émis de la Société est fixé à cent soixante-treize mille huit cent vingt euros (€ 173.820) divisé en cent soixante-treize mille huit cent vingt (173.820) actions, ayant chacune une valeur nominale de un euro (€ 1). Les actions seront émises sous forme nominative.

Le capital autorisé non émis de la Société est fixé à douze millions deux cent cinquante-huit mille deux cent sept euros (€ 12.258.207) consistant en douze millions deux cent cinquante-huit mille deux cent sept (12.258.207) actions, ayant chacune une valeur nominale d'un Euro (€1). Toute action autorisée mais non émise expirera cinq (5) années après la publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations de l'acte notarié constatant la résolution des actionnaires sur le capital autorisé.

Le capital autorisé sera réservé pour l'émission d'un maximum de douze millions deux cent cinquante-huit mille deux cent sept (12.258.207) actions en vue de la conversion de douze millions deux cent cinquante-huit mille deux cent sept (12.258.207) certificats préférentiels (non-productif d'intérêt) convertibles (les "YFCPECs"), sur la base d'une (1) action pour un (1) YFCPEC.

Afin d'éviter tout doute, les actionnaires renoncent expressément à tout droit de souscription préférentiel qu'ils peuvent avoir concernant les émissions d'actions prévues ci-dessus.

Une augmentation de capital intervenue dans les limites du capital autorisé sera constatée par un acte notarié à la demande du conseil d'administration ou de son (ses) délégué(s) contre présentation des documents établissant la souscription et les paiements.

La Société considérera la personne au nom de laquelle les actions sont inscrites dans le registre des actionnaires comme le véritable titulaire de ces actions.

Des certificats confirmant ces inscriptions seront remis aux actionnaires. Le transfert d'actions nominatives se fera par une déclaration de transfert écrite portée au registre des actionnaires, datée et signée par le cédant et le cessionnaire,

ou par leurs mandataires justifiant des pouvoirs requis. Le transfert peut également être effectué par délivrance du certificat d'action à la Société dûment endossée au profit du cessionnaire.

La Société peut racheter ses propres actions dans les limites prévues par la loi."

Les résolutions adoptées par l'assemblée générale sont les suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale a décidé d'approuver la création d'un capital social autorisé de la Société de douze millions deux cent cinquante-huit mille deux cent sept euros (€ 12.258.207) consistant en douze millions deux cent cinquante-huit mille deux cent sept (12.258.207) actions, chacune d'une valeur nominale de un euro (€ 1), parmi lesquelles douze millions deux cent cinquante-huit mille deux cent sept (12.258.207) actions doivent être réservées pour la conversion de douze millions deux cent cinquante-huit mille deux cent sept (12.258.207) certificats préférentiels (non-productif d'intérêt) convertibles. Au regard de la dite création du capital social autorisé de la Société, l'assemblée générale a pris connaissance et a approuvé le rapport du conseil d'administration de la Société établi conformément à l'article 32-3 (5) de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales (telle que modifiée) (la "Loi") concernant le prix, le cas échéant, auquel les actions peuvent être émises, dans la mesure où ces émissions sont faites sans réserver de droit préférentiel de souscription aux actionnaires existants.

L'assemblée générale décide que ledit rapport est conforme avec ledit article 32-3 (5).

Deuxième résolution

L'assemblée générale a décidé d'augmenter le capital social émis de la Société d'un montant de cent vingt-trois mille huit cent vingt euros (€ 123.820) pour le porter de son montant actuel de cinquante mille euros (€ 50.000) à cent soixante-treize mille huit cent vingt euros (€ 173.820) par l'émission aux actionnaires existants de cent vingt-trois mille huit cent vingt (123.820) actions à un prix d'émission par action d'un Euro (€ 1), contre un apport en nature à la Société, d'une créance d'un montant de cent vingt-trois mille huit cent vingt euros (€ 123.820) contre PG Silver A S.A. et PG Silver B S.A. par les souscripteurs suivants dans les proportions mentionnées plus bas en vertu de bulletins de souscription qui ont été signés par tous les comparants et par le notaire soussigné et qui restent annexés au présent acte pour être soumis aux formalités d'enregistrement:

Nom des souscripteurs	Nombre d'actions souscrites	Prix de souscription (€)	Créance apportée (€)
BC European Capital VII-1	10.079	10.079	10.079
BC European Capital VII-2	10.047	10.047	10.047
BC European Capital VII-3	9.809	9.809	9.809
BC European Capital VII-4	9.797	9.797	9.797
BC European Capital VII-5	9.727	9.727	9.727
BC European Capital VII-6	9.670	9.670	9.670
BC European Capital VII-7	10.017	10.017	10.017
BC European Capital VII-8	9.928	9.928	9.928
BC European Capital VII-9	9.646	9.646	9.646
BC European Capital VII-10	8.610	8.610	8.610
BC European Capital VII-11	1.382	1.382	1.382
BC European Capital VII-12	968	968	968
Blue Capital Equity I GmbH & Co. KG	1.870	1.870	1.870
BC European Capital VII-14	691	691	691
BC European Capital VII-15	830	830	830
BC European Capital VII-16	82	82	82
BC European Capital VII-17	27	27	27
Eduard Guillet	2	2	2
Lucien-Charles Nicolet	2	2	2
BC European Capital VII Top-Up-1	4.141	4.141	4.141
BC European Capital VII Top-Up-2	4.066	4.066	4.066
BC European Capital VII Top-Up-3	4.066	4.066	4.066
BC European Capital VII Top-Up-4	4.094	4.094	4.094
BC European Capital VII Top-Up-5	4.066	4.066	4.066
BC European Capital VII Top-Up-6	191	191	191
Cedric Dubourdieu	2	2	2
Michel Guillet	10	10	10
Total	123.820	123.820	123.820

L'apport en nature a été évalué à cent vingt-trois mille huit cent vingt Euro (€ 123.820) selon le rapport d'évaluation daté du 27 mars 2009 de KPMG, réviseurs d'entreprises indépendant, qui doit être annexée au présent acte La conclusion dudit rapport se lit comme suit:

"Based on our review carried out as described above, nothing has come to our attention that causes us to believe that the value of the contribution does not correspond at least to the number and par value of the shares to be issued in consideration.

This report is issued within the context of our contractually agreed assignment and is produced solely for the purposes of meeting the requirements of Article 26-1 and 32-1 of the law of 10 August 1915 on Commercial Companies as subsequently modified and cannot be reproduced or distributed, in part or in whole except in applying the law, without our prior written approval"

Contrepartie

En contrepartie des apports ci-dessus, la Société émet cent vingt-trois mille huit cent vingt (123.820) actions chacune d'une valeur nominale de un Euro (€ 1).

La preuve du transfert de l'apport à la Société a été transmis au notaire soussigné.

Troisième résolution

L'assemblée générale a décidé de modifier en conséquence l'article 5 des statuts coordonnés de la Société tel que décrit sous le point 3 de l'ordre du jour.

Tous les points à l'ordre du jour étant épuisés, la séance est levée.

Dépenses

Les dépenses, coûts, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, qui seront supportés par la Société en conséquence de la modification de ses statuts sont estimés à € 2.200,-.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais constate qu'à la requête de les parties comparantes, le procès-verbal a été rédigé en langue anglaise, suivi d'une traduction française; à la demande des mêmes parties comparantes la version anglaise fera foi en cas de divergence entre les textes français et anglais.

Fait à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Après lecture du procès-verbal les membres du bureau ont signé ensemble avec le notaire le présent acte.

Signé: N. Gjonaj, N. Filali, K. Panichi, Moutrier Blanche.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 30 mars 2009. Relation: EAC/2009/3625: Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): Nathalie Boiça.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Esch-sur-Alzette, le 31 mars 2009.

Blanche MOUTRIER.

Référence de publication: 2009042635/272/286.

(090048690) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} avril 2009.

Imperial Life Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1114 Luxembourg, 10, rue Nicolas Adames.

R.C.S. Luxembourg B 140.827.

L'an deux mille neuf, le vingt-sept mars.

Par-devant Maître Blanche MOUTRIER, notaire de résidence à Esch sur Alzette, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est réunie:

L'assemblée générale extraordinaire des associés de la société à responsabilité limitée "IMPERIAL LIFE FINANCE S.à r.l.", avec siège social à L-1114 Luxembourg, 10, rue Adames, constituée suivant acte reçu le 7 août 2008 par le notaire soussigné, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 2120 du 2 septembre 2008.

L'Assemblée est ouverte sous la présidence de Maître Charles DURO, avocat, demeurant à Luxembourg, qui désigne comme secrétaire Maître Karine MASTINU, avocat, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Maître Lionel BONIFAZZI, avocat, demeurant à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, Monsieur le Président expose et prie le notaire instrumentaire d'acter:

I. Que l'associé présent ou représenté, les mandataires de l'associé représenté, ainsi que le nombre de parts sociales qu'il détient, sont indiqués sur une liste de présence signée par l'associé présent, les mandataires de l'associé représenté, ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentaire. Ladite liste de présence, ainsi que la procuration de l'associé représenté resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II. Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les associés présents ou représentés se reconnaissent dûment convoqués et déclarant par ailleurs, avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

III. Que la présente Assemblée Générale Extraordinaire a pour

Ordre du jour:

1. Dissolution anticipée de la société et mise en liquidation,
2. Nomination d'un liquidateur de la société,
3. Détermination des pouvoirs conférés au liquidateur. Après en avoir délibéré, l'assemblée générale a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée décide de dissoudre la société et de la mettre en liquidation.

Seconde résolution

Est nommé liquidateur de la société Maître Charles DURO, avocat demeurant à Luxembourg, 3, rue de la Chapelle.

Troisième résolution

Le liquidateur est investi des pouvoirs les plus larges pour l'exercice de sa mission, notamment ceux prévus aux articles 144 et suivants de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée.

Dont procès-verbal, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite donnée aux comparants, tous connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, tous ont signé avec Nous, notaire le présent acte.

Signé: C. Duro, K. Mastinu, L. Bonifazzi, Moutrier Blanche.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 30 mars 2009. Relation: EAC/2009/3620: Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): Nathalie Boiça.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Esch-sur-Alzette, le 31 mars 2009.

Blanche MOUTRIER.

Référence de publication: 2009042638/272/46.

(090048578) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} avril 2009.

SGAM Alternative Equity Strategies Diversified Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 16, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 93.478.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale annuelle du 3 mars 2009

L'assemblée générale annuelle des actionnaires renouvelle, pour une période d'un an prenant fin à la prochaine assemblée générale annuelle des actionnaires de mars 2010, les mandats d'administrateurs de Messieurs Olivier LECLER (président du conseil d'administration), Arié ASSAYAG, Benoit RUAUDEL et Eric ATTIAS résidant professionnellement au 1251 avenue of the Americas, 46th floor, NY 10020, New York.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

EURO-VL Luxembourg S.A.

LUXEMBOURG

Signature

Référence de publication: 2009042695/3451/18.

Enregistré à Luxembourg, le 26 mars 2009, réf. LSO-DC07761. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090049118) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} avril 2009.

Gottleuba S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 253.500,00.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 291, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 112.532.

—
EXTRAIT

1. Il résulte des résolutions des associés prises en date du 20 mars 2009 que les gérants suivants ont été nommé avec effet immédiat:

- Monsieur Russell Perchard, né le 16 janvier 1978 à Jersey (Iles Britanniques), demeurant professionnellement au 291, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), en tant que gérant de catégorie B;

- Monsieur Costas Constantinides, né le 17 septembre 1979 à Nicosia (Chypre), demeurant professionnellement au 291, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), en tant que gérant de catégorie A;

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 24 mars 2009.

Pour la Société

Signature

Un Mandataire

Référence de publication: 2009042704/9469/22.

Enregistré à Luxembourg, le 30 mars 2009, réf. LSO-DC08237. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090049134) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} avril 2009.

CM Participations S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2240 Luxembourg, 31, rue Notre-Dame.

R.C.S. Luxembourg B 94.724.

—
Extrait des résolutions adoptées lors de la réunion du conseil d'administration tenue à Luxembourg le 25 mars 2009

Le Conseil d'administration confirme le mandat d'administrateur-délégué de Monsieur Claude Mack.

Celui-ci avait été nommé lors de l'Assemblée générale extraordinaire du 21 juillet 2003 et son mandat n'a jamais pris fin.

Le mandat de Monsieur Claude Mack est donc confirmé pour une durée indéterminée.

- Monsieur Claude MACK, demeurant à L-8123 Bridel, Bei den 5 Buchen, porte le titre d'«administrateur-délégué» et partant peut engager la société par sa signature individuelle ou par sa co-signature obligatoire pour toutes les affaires relevant de la gestion journalière.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

EXTRAIT SINCERE ET CONFORME

CM PARTICIPATIONS S.A.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2009042683/780/22.

Enregistré à Luxembourg, le 30 mars 2009, réf. LSO-DC08116. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090048917) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} avril 2009.

Houses Property S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 5, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 144.779.

—
Statuts coordonnés suite à une Assemblée Générale Extraordinaire en date du 17 février 2009, acte n°84 pardevant Maître Jacques DELVAUX, notaire de résidence à Luxembourg, déposés au Registre du Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.
Jacques DELVAUX
Boîte Postale 320
L-2683 Luxembourg
Notaire

Référence de publication: 2009042720/208/16.

(090048718) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} avril 2009.

Vending Investment I S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 117.432.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 mars 2009.

Martine SCHAEFFER

Notaire

Référence de publication: 2009042721/5770/12.

(090048735) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} avril 2009.

Kendrick BB Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 141.858.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 février 2009.

Martine SCHAEFFER

Notaire

Référence de publication: 2009042722/5770/12.

(090048744) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} avril 2009.

Family Trust Management Europe S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2721 Luxembourg, 4, rue Alphonse Weicker.

R.C.S. Luxembourg B 111.194.

Le bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 27 mars 2009.

Paul BETTINGEN

Notaire

Référence de publication: 2009042599/202/14.

Enregistré à Luxembourg, le 24 mars 2009, réf. LSO-DC06980. - Reçu 44,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090048568) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} avril 2009.

Norinvest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2213 Luxembourg, 16, rue de Nassau.

R.C.S. Luxembourg B 96.023.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 mars 2009.
LUXFIDUCIA S.à r.l.
16, rue de Nassau, L-2213 Luxembourg
Signature

Référence de publication: 2009042603/1629/15.

Enregistré à Luxembourg, le 27 mars 2009, réf. LSO-DC08004. - Reçu 20,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090048504) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} avril 2009.

Fiduciaire Patrick Tritten S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2213 Luxembourg, 16, rue de Nassau.

R.C.S. Luxembourg B 69.726.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 mars 2009.
LUXIFIDUCIA S.à r.l.
16, rue de Nassau, L-2213 Luxembourg
Signature

Référence de publication: 2009042605/1629/15.

Enregistré à Luxembourg, le 27 mars 2009, réf. LSO-DC08012. - Reçu 22,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090048507) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} avril 2009.

7 Immo S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7333 Steinsel, 60, rue des Prés.

R.C.S. Luxembourg B 144.154.

L'an deux mille neuf, le trente mars,
Les associés de la société à responsabilité limitée 7 IMMO SARL, - R.C. B N° 144154-60 rue des Prés L-7333 STEINSEL,
ont tenu une assemblée générale extraordinaire:

Ordre du jour:

- Nomination d'un deuxième gérant technique
- Pouvoir de signature

Première résolution:

Monsieur José DA COSTA RIBEIRO DOS SANTOS - entrepreneur de constructions-demeurant 2 rue Lang B-6791
ATHUS est nommé deuxième gérant technique de la société 7 IMMO SARL.

Monsieur José DA COSTA RIBEIRO DOS SANTOS détient un pouvoir de signature conjointe avec l'un des deux
gérants administratifs

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole la séance est levée à 16 heures.

Fait à STEINSEL, le 30.03.2009.

Firmino Afonso RIBEIRO DA CUNHA CARVALHO / Paulo Renato DA CUHNA MAIA

Associé 1 / Associé 2

Référence de publication: 2009042742/10100/24.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} avril 2009, réf. LSO-DD00244. - Reçu 89,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090048937) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} avril 2009.

Life Assets Trust S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2611 Luxembourg, 51, route de Thionville.

R.C.S. Luxembourg B 144.287.

Statuts coordonnés déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mondorf-les-Bains, le 31 mars 2009.
POUR COPIE CONFORME
Roger ARRENSDORFF
Notaire

Référence de publication: 2009042762/218/13.

(090049006) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} avril 2009.

Colombe S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4030 Esch-sur-Alzette, 20, rue Zénon Bernard.
R.C.S. Luxembourg B 103.631.

—

Statuts coordonnés déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mondorf-les-Bains, le 31 mars 2009.
POUR COPIE CONFORME
Roger ARRENSDORFF
Notaire

Référence de publication: 2009042758/218/13.

(090048960) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} avril 2009.

Own Records a.s.b.l., Association sans but lucratif.

Siège social: L-4260 Esch-sur-Alzette, 23, rue du Nord.
R.C.S. Luxembourg F 1.636.

—
STATUTS

Entre les soussignés

Hélio P. Camacho, employé privé, demeurant à L-4762 Pétange, 88 route de Niederkorn, de nationalité portugaise bénéficiant de la fonction de président du Conseil, Valentin Sanchez, employé privé, demeurant à, L-4909 Bascharage, 8 rue Belair, de nationalité luxembourgeoise, bénéficiant de la fonction de vice-président et secrétaire, Emile Hengen, demeurant à L-4260 Esch-sur-Alzette, 23 rue du Nord, de nationalité luxembourgeoise, bénéficiant de la fonction de vice-président et de trésorier.

Et toutes les personnes qui par la suite adhéreront aux présents statuts, il existe une association sans but lucratif régie par les dispositions de la loi du 21 avril 1928 telle qu'elle a été modifiée par la suite et régie par les présents statuts:

1. L'association porte la dénomination Own Records a.s.b.l.
2. Le siège social est fixé à L-4260 Esch-sur-Alzette, 23 rue du Nord
3. L'association a pour objet:
 - a. d'aider ses membres et toute autre personne à s'épanouir dans le travail artistique et plus particulièrement la musique dite "indépendante";
 - b. d'organiser des concerts tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger que ce soit avec la participation de ses artistes membres ou avec des artistes tiers;
 - c. de produire, promouvoir et distribuer des supports audiovisuels de ses artistes membres et d'artistes tiers;
 - d. de créer un réseau d'informations et d'échanges notamment sur internet pour tout ce qui est en rapport avec la culture et notamment avec la musique dite "indépendante"
4. L'association réalise son objet en stricte indépendance politique et religieuse.
5. Les membres sont admis à la suite d'une demande écrite ou verbale. Chaque membre s'engage à payer une cotisation annuelle dont le montant est déterminé en assemblée générale.
6. Les membres ont la faculté de se retirer à tout moment de l'association après envoi de leur démission écrite au conseil d'administration. Est réputé démissionnaire tout membre qui, après un délai de deux mois à compter de l'échéance ne s'est pas acquitté de la cotisation qui lui incombe.
7. Les membres peuvent être exclus de l'association si, d'une manière quelconque, ils portent atteinte aux intérêts de l'association. A partir de la proposition d'exclusion formulée par le conseil d'administration jusqu'à la décision définitive de l'assemblée générale statuant à la majorité des deux tiers des voix, le membre dont l'exclusion a été proposée verra ses fonctions sociales suspendues. En cas de démission ou d'exclusion d'un de ses membres, le comité pourra pourvoir, pour déterminer le mandat du démissionnaire ou de l'exclus, à l'admission d'un remplaçant au sein du comité. Celle-ci peut se faire par cooptation.

8. Les associés démissionnaires ou exclus ne peuvent porter atteinte à l'existence de l'association et ne pourront faire valoir aucun droit ni sur son patrimoine ni sur les cotisations payées.

9. Le montant des cotisations ne peut être supérieur à 10€.

10. L'assemblée générale qui se compose de tous les membres est convoquée par le conseil d'administration régulièrement une fois par an et, extraordinairement chaque fois que les intérêts de l'association l'exigent ou qu'un cinquième des membres le demande par écrit au conseil d'administration.

11. La convocation se fait au moins 5 jours avant la date fixée pour l'assemblée générale moyennant simple lettre missive devant mentionner l'ordre du jour proposé. Toute proposition écrite et signée d'un vingtième au moins des membres figurant sur la dernière liste annuelle des membres doit être portée à l'ordre du jour. Aucune décision ne peut être prise sur un objet n'y figurant pas.

12. L'assemblée générale doit obligatoirement délibérer sur les objets suivants:

- a. Modification des statuts
- b. Nomination et révocation des administrateurs et des réviseurs de caisse
- c. Approbation des budgets et comptes
- d. Dissolution de l'association

13. L'assemblée générale ne peut valablement délibérer sur les modifications aux statuts que si l'objet de celles-ci est spécialement indiqué dans la convocation et si l'assemblée réunit les deux tiers des membres.

Aucune modification ne peut être adoptée qu'à la majorité des deux tiers des voix. Si les deux tiers des membres ne sont pas présents ou représentés à la première assemblée ainsi convoquée, une deuxième assemblée générale devra être convoquée qui pourra délibérer quelque soit le nombre de membres présents ou convoquée qui pourra délibérer quelque soit le nombre des membres présents ou représentés. Dans ce cas, la décision sera soumise à l'homologation du tribunal civil.

Toutefois, si la modification porte sur l'un des objets en vue desquels l'association a été constituée, ces règles sont modifiées comme suit:

a. la décision n'est admise dans l'une ou dans l'autre assemblée que si elle est votée à la majorité des trois quarts des voix des membres présents.

b. Si, dans la seconde assemblée, les deux tiers des membres ne sont pas présents, la décision devra être homologuée par le tribunal civil compétent.

14. Les délibérations de l'assemblée générale sont portées à la connaissance des membres et des tiers par lettre confiée à la poste, ou par affichage à consulter, en ce qui concerne les membres, au siège ainsi que sur internet.

15. L'association est gérée par un conseil d'administration élu pour une durée de deux ans par l'assemblée générale. Le conseil d'administration se compose d'un président et de deux vice-présidents. Ils font également fonction de secrétaire et trésorier. D'autres postes peuvent être créés par l'assemblée générale.

16. Le conseil d'administration qui se réunit sur convocation de son président ne peut valablement délibérer que si les deux tiers de ses membres au moins sont présents. Toute décision doit être prise à la majorité simple des membres.

17. Le conseil d'administration gère les affaires et les avoirs de l'association. Il exécute les directives à lui dévolues par l'assemblée générale conformément à l'objet de l'association.

18. Il représente l'association dans les relations avec les tiers. Pour que l'association soit valablement engagée à l'égard de celui-ci, deux signatures de membres en fonction sont nécessaires.

19. Le conseil d'administration soumet annuellement à l'approbation de l'assemblée générale le rapport d'activités, les comptes de l'exercice écoulé et le budget du prochain exercice. L'exercice budgétaire commence le 1^{er} janvier de chaque année et les comptes sont arrêtés le 31 décembre et soumis à l'assemblée générale avec le rapport du ou des réviseurs de caisse. A la fin de l'examen, l'assemblée générale désigne un ou deux réviseurs de caisse. Le mandat de celui/ceux-ci est incompatible avec celui d'administrateur en exercice.

20. En cas de liquidation de l'association, les biens sont affectés à une organisation ayant des buts similaires.

21. La liste des membres est complétée chaque année par l'indication des modifications qui se sont produits, et ce au 31 décembre.

22. Les ressources de l'association comprennent notamment les cotisations des membres, les subsides et subventions, les dons et legs en sa faveur.

23. Toutes les fonctions exercées dans les organes de l'association ont un caractère bénévole et sont exclusives de toute rémunération.

24. Pour tout ce qui n'est pas réglementé dans les présents statuts, il est renvoyé à la loi du 21 avril 1928 sur les associations sans but lucratif telle qu'elle a été modifiée ainsi qu'au règlement interne en vigueur approuvé par l'assemblée générale.

Référence de publication: 2009042763/10099/94.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} avril 2009, réf. LSO-DD00196. - Reçu 166,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090048922) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} avril 2009.

Waagner-Biro Luxembourg Stage Systems, Société Anonyme.

Siège social: L-4813 Rodange, 1, rue de l'Ecole.

R.C.S. Luxembourg B 40.989.

Statuts coordonnés déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pétange.

Georges d'HUART

Notaire

Référence de publication: 2009042761/207/12.

(090049002) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} avril 2009.

ABB, Luxembourg Branch, Succursale d'une société de droit étranger.

Adresse de la succursale: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 133.755.

EXTRAIT

Il résulte d'une décision prise en date du 27 mars 2009, par le conseil d'administration de la société ABB N.V (le «Conseil d'Administration»), dont le siège social est établi à B-1930 Zaventem, 27, Hoge Wei, que:

- Le siège social de la succursale ABB, Luxembourg Branch est transféré au 26, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg avec effet au 1^{er} février 2009;

- Monsieur Pascal Daleiden, né le 3 octobre 1972, à Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg, avec adresse au 19, Grand-Rue, L-6730 Grevenmacher, est nommé représentant permanent en remplacement de Monsieur Frank Caly avec effet immédiat; Monsieur Pascal Daleiden est autorisé à signer les documents au nom de la succursale ABB, Luxembourg Branch et à accomplir tous les actes qu'il jugera utiles, lors de la conclusion ou de l'exécution de l'objet de la succursale, de son activité et de sa fonction jusqu'à un montant de EUR 5.000.

Au-delà de ce montant de EUR 5.000, la signature conjointe du représentant permanent et d'au moins un membre du Conseil d'Administration est requise.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 mars 2009.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2009042729/1035/25.

Enregistré à Luxembourg, le 31 mars 2009, réf. LSO-DC08641. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090048571) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} avril 2009.

**Reva S.à.r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. Cresco Capital German Small Prop 4 S.à r.l.).**

Capital social: EUR 12.520,00.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 291, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 123.113.

EXTRAIT

1. Il résulte des résolutions des associés prises en date du 20 mars 2009 que les gérants suivants ont été nommés avec effet immédiat:

- Monsieur Russell Perchard, né le 16 janvier 1978 à Jersey (Iles Britanniques), demeurant professionnellement au 291, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), en tant que gérant;

- Monsieur Costas Constantinides, né le 17 septembre 1979 à Nicosia (Chypre), demeurant professionnellement au 291, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), en tant que gérant;

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 24 mars 2009.

Pour la Société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2009042712/9469/23.

Enregistré à Luxembourg, le 30 mars 2009, réf. LSO-DC08218. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090049099) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} avril 2009.

Sella Sicav Lux, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 4, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 66.796.

—
EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises lors de la réunion du Conseil d'Administration de la Société tenue en date du 30 juillet 2008 que:

1. Le Conseil d'Administration accepte la démission de Monsieur Gabriele Sprocati en tant qu'administrateur et Président du Conseil d'Administration de la Société avec effet à partir du 4 juin 2008;

2. Le Conseil d'Administration décide d'élire Monsieur Bruno Agostini, administrateur, en tant que Président du Conseil d'Administration avec effet à partir du 30 juillet 2008.

Le mandat du nouvel Administrateur viendra à échéance lors de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire de la Société appelée à statuer sur l'exercice clôturé au 31.12.2008.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 mars 2009.

Pour extrait conforme

Pour la société SELLA SICAV LUX

SELLA BANK LUXEMBOURG S.A.

Le Domiciliataire

Signature

Référence de publication: 2009042701/1494/25.

Enregistré à Luxembourg, le 27 mars 2009, réf. LSO-DC07954. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090049148) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} avril 2009.

AB Chauffage S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8055 Bertrange, 14, rue de Dippach.

R.C.S. Luxembourg B 96.527.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Aloyse BIEL

Notaire

Référence de publication: 2009042738/203/11.

(090048682) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} avril 2009.

Couth S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 31, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 63.314.

Le bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009042022/9120/12.

Enregistré à Luxembourg, le 30 mars 2009, réf. LSO-DC08210. - Reçu 22,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090048274) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mars 2009.

Bali Investments, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2440 Luxembourg, 59, rue de Rollingergrund.

R.C.S. Luxembourg B 112.442.

Le bilan au 31 janvier 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009042044/7441/12.

Enregistré à Luxembourg, le 27 mars 2009, réf. LSO-DC08088. - Reçu 40,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090047922) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mars 2009.

EMRI S.A., European Media Robot Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8009 Strassen, 43, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 64.482.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale
extraordinaire tenue au siège social le 24 décembre 2008 à 14.00 heures*

Première résolution

L'assemblée

Acte la démission de Monsieur Kristiaan DIERICKX et de Monsieur Jean-Michel SCHLINQUER de leur mandat d'Administrateur.

Deuxième résolution

L'assemblée

Acte la démission de Monsieur Kristiaan DIERICKX de son mandat d'Administrateur Délégué.

Deuxième résolution

L'assemblée

Décide de nommer deux Administrateurs remplaçants,

- Madame Galina ROKOSUIEVA née le 4 janvier 1960 à Belojarsk (Russie) et ayant son adresse professionnelle au 43, route d'Arlon, L-8009 Strassen.

- Monsieur Jérémy STEFFEN, né le 14 mai 1985 à Arlon (Belgique), Employé privé, et ayant son adresse professionnelle au 43, route d'Arlon, L-8009 Strassen.

Leur mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale Statutaire annuelle de l'an 2011.

Pour extrait analytique, aux fins de l'Enregistrement et de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

EUROPEAN MEDIA ROBOT INVESTMENTS S.A.

Signature

Référence de publication: 2009043326/553/30.

Enregistré à Luxembourg, le 16 mars 2009, réf. LSO-DC04088. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090049795) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 2009.

Island Sun Holdings S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 21, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 81.511.

—
EXTRAIT

L'assemblée générale extraordinaire du 13 mars 2009 a ratifié la cooptation de M. Ryan Rudolph du 15 juillet 2008.

Les mandats des administrateurs

M. Patrick K. Oesch, avocat, Am Schanzengraben 29, CH-8002 Zürich

M. Kurt H. Oesch, directeur de sociétés, Am Schanzengraben 29, CH-8002 Zürich

M. Ryan Rudolph, avocat, Am Schanzengraben 29, CH-8002 Zürich

ainsi que le mandat du commissaire aux comptes FIDEX AUDIT S.à r.l., Luxembourg

sont renouvelés et prendront fin à l'issue de l'assemblée générale de 2012 statuant sur les comptes de 2011.

Pour ISLAND SUN HOLDINGS S.A.

Société Anonyme

SOFINEX S.A.

Société Anonyme

Signature

Référence de publication: 2009042069/783/22.

Enregistré à Luxembourg, le 27 mars 2009, réf. LSO-DC07958. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090048436) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mars 2009.

Alliance-Immobilière S.C.I., Société Civile Immobilière.

Siège social: L-5887 Hesperange, 381, route de Thionville.

R.C.S. Luxembourg E 4.067.

—
STATUTEN

Im Jahre zweitausendneun, den neunten März.

Vor dem unterzeichneten Notar Patrick SERRES, mit dem Amtssitz in Remich (Großherzogtum Luxemburg),

sind erschienen:

1.- Herr Jörg ARWEILER, Diplom Wirtschaftsjurist und Betriebswirt, geboren 14. September 1974 in Saarbrücken, wohnhaft in D-66740 Saarlouis, Daimlerstrasse 1,

2.- Frau Ellen-Ruth ARWEILER, Kauffrau, geboren am 13. Juli 1951 in Saarlouis, wohnhaft in D-66740 Saarlouis, Daimlerstrasse 1.

Welche Komparenten den amtierenden Notar ersuchten, die Satzung einer Gesellschaft zivilrechtlicher Natur, welche sie hiermit gründen, zu beurkunden wie folgt:

Art. 1. Es besteht eine Gesellschaft zivilrechtlicher Natur, welche dem Gesetz von 1915 über die Zivil- und Handelsgesellschaften und den Bestimmungen der Artikel 1832 und Folgenden des Zivilgesetzbuches unterworfen ist.

Art. 2. Zweck der Gesellschaft ist der Erwerb, die Errichtung und die Verwaltung von Immobilien im In- und Ausland unter Ausschluss jeglicher gewerblicher Tätigkeit.

Art. 3. Die Bezeichnung der Gesellschaft lautet „ALLIANCE-IIMMOBILIERE S.C.I.“.

Art. 4. Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in Hesperange.

Er kann durch Beschluss der Generalversammlung in jeden anderen Ort des Großherzogtums Luxemburg verlegt werden.

Art. 5. Die Gesellschaft wird auf unbegrenzte Dauer gegründet.

Sie kann durch Entscheidung der Mehrheit der Gesellschafter, welche drei Viertel des Kapitals vertreten, aufgelöst werden.

Art. 6. Das Gesellschaftskapital beträgt fünftausend Euro (5.000.-EUR) eingeteilt in einhundert (100) Anteile von je fünfzig Euro (50,- EUR).

Die Anteile werden wie folgt zugeteilt:

1.- Herr Jörg ARWEILER, fünfzig Anteile	50
2.- Frau Ellen-Ruth ARWEILER, fünfzig Anteile	50
TOTAL: Einhundert Anteile	100

Das Einbringen der Gesellschafter kann nur durch deren einheitlichen Beschluss erhöht werden. Die Gesamtheit des Einbringens muss auf Anfrage der Gesellschafter gezeichnet werden. Die Zinsen laufen ab dem Tage der Aufforderung zur Einzahlung.

Art. 7. Die Gesellschaftsanteile sind frei unter Gesellschaftern übertragbar. Sie können nur mit dem Einverständnis aller übrigen Gesellschafter, sei es unter Lebenden oder beim Tode eines Gesellschafter, an Dritte übertragen werden.

Wünscht ein Gesellschafter seine Anteile an eine Drittperson zu übertragen, so verfügen die übrigen Gesellschafter über ein Vorkaufsrecht zu einem Preis der jährlich einstimmig durch die Generalversammlung festgelegt wird. Jeder Gesellschafter verfügt über dieses Vorkaufsrecht im Verhältnis zu seinem Kapitalanteil. Beim Verzicht eines Gesellschafter auf dieses Vorkaufsrecht, wird dessen Anteil den übrigen Gesellschaftern im Verhältnis zu ihrem Anteil vom restlichen Kapital zukommen.

Art. 8. Der Tod oder die Zahlungsunfähigkeit eines Gesellschafter zieht nicht die Auflösung der Gesellschaft nach sich. Sollten die übrigen Gesellschafter ihr Vorkaufsrecht nicht voll ausüben, so besteht die Gesellschaft weiter zwischen den übrigen Gesellschaftern und den Erben des verstorbenen Gesellschafter. Jedoch müssen Letztere innerhalb von 4 Monaten vom Tode an, eine Person benennen, welche sie gegenüber der Gesellschaft vertritt.

Art. 9. Die Gesellschaft wird durch einen oder mehrere Geschäftsführer vertreten, deren Befugnisse durch die Generalversammlung festgelegt werden.

Art. 10. Die jährliche Bilanz muss von den Gesellschaftern gutgeheißen werden, welche auch über die Verwendung des Gewinns beschließen. Die Verteilung des Gewinns geschieht entsprechend den Anteilen der Gesellschafter am Kapital.

Art. 11. Die Gesellschafter sind Dritten gegenüber gemäß Artikel 1862, 1863 und 1864 des Zivilgesetzbuches verpflichtet. Etwaige Verluste und Verpflichtungen der Gesellschaft werden von den Gesellschaftern gemäß den von ihnen an der Gesellschaft gehaltenen Anteile getragen.

Art. 12. Die Generalversammlung der Gesellschafter kommt auf Einberufung eines Gesellschafter sofort zusammen wie das Interesse der Gesellschafter es verlangt. Eine ordentliche Generalversammlung findet rechtens statt am Gesellschaftssitz am ersten Montag im Monat Mai, um 10.00 Uhr, um über die Bilanz und das Resultat des verflossenen Jahres und den Übertragungswert der Anteile gemäß Artikel 7 der Satzung zu befinden. Die Einberufungsschreiben müssen die Tagesordnung angeben.

Die Generalversammlung beschließt mit einfacher Mehrheit der Stimmen der anwesenden oder vertretenen Gesellschafter.

Jedoch bedürfen Satzungsänderungen der drei Viertel Mehrheit aller Stimmen aller Gesellschafter.

Art. 13. Bei Gesellschaftsauflösung wird die Liquidation durch die Gesellschafter vorgenommen, es sei denn, dass die Generalversammlung anders beschließt.

Gründungskosten

Der Betrag der Kosten, Ausgaben, Entgelte oder Belastungen jeder Art, die der Gesellschaft zufallen werden, beläuft sich auf ungefähr eintausend Euro (EUR 1.000,-).

Ausserordentliche Generalversammlung

Anschließend haben sich die Komparenten zu einer außerordentlichen Generalversammlung eingefunden, zu der sie sich als ordentlich einberufen erklären, und folgende Beschlüsse gefasst:

1.- Die Anzahl der Geschäftsführer wird auf einen festgesetzt.

2.- Zum Geschäftsführer wird ernannt:

Frau Ellen-Ruth ARWEILER, Kauffrau, geboren am 13. Juli 1951 in Saarlouis, wohnhaft in D-66740 Saarlouis, Daimlerstrasse 1.

Die Gesellschaft wird vom alleinigen Geschäftsführer unbegrenzt verpflichtet.

3.- Der Gesellschaftssitz befindet sich in L-5887 Hesperange, 381, route de Thionville.

WORUEBER URKUNDE, aufgenommen in Remich, Am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung alles Vorstehenden an die Komparenten, dem Notar nach Namen, gebräuchlichem Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, haben dieselben gegenwärtige Urkunde mit dem Notar unterschrieben.

Gezeichnet: J. ARWEILER, E.-R. ARWEILER, Patrick SERRES.

Enregistré à Remich, le 11 mars 2009. Relation: REM/2009/331. Reçu soixante-quinze euros 75,-€

Le Receveur (signé): P. MOLLING.

Für gleichlautende Abschrift, zum Zwecke der Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations erteilt.

Remich, den 27. März 2009.

Patrick SERRES.

Référence de publication: 2009042913/8085/86.

(090049311) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 2009.

Vodafone Roaming Services S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 125.883.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 mars 2009.

Martine SCHAEFFER

Notaire

Référence de publication: 2009042098/5770/12.

(090048151) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mars 2009.

Immo-Service-Gérance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5852 Hesperange, 9, rue d'Iltzig.

R.C.S. Luxembourg B 53.845.

Réunion du conseil d'administration du 30 avril 2008

Conformément à l'article 60 de la loi sur les sociétés commerciales et à l'article 6 des statuts, le Conseil d'Administration, après avoir constaté que tous les membres étaient présents, a décidé à l'unanimité des voix, de réélire pour une nouvelle période de six ans Monsieur Adriano TEMPESTA aux fonctions d'Administrateur-Délégué, avec tous pouvoirs d'engager la société par sa seule signature.

Luxembourg, le 30 Avril 2008.

Signatures

Le Conseil d'Administration

Référence de publication: 2009042194/642/17.

Enregistré à Luxembourg, le 27 mars 2009, réf. LSO-DC08025. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090048424) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mars 2009.

Cencan S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2763 Luxembourg, 9, rue Sainte Zithe.

R.C.S. Luxembourg B 23.451.

Extrait de procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration du 18 mars 2009

Il en résulte que:

- La démission de Monsieur Stuart Paul Huntley, de 9, rue Sainte Zithe, Luxembourg, comme administrateur avec effet du 2 mars 2009 et

- La nomination de Monsieur Eric Caverhill de 9, rue Sainte Zithe, Luxembourg, comme administrateur avec effet du 3 mars 2009 jusqu'à l'assemblée générale du 2009.

Cencan S.A.

Signature

Mandataire

Référence de publication: 2009042202/2571/18.

Enregistré à Luxembourg, le 25 mars 2009, réf. LSO-DC07099. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090047920) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mars 2009.
